



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

B

Budget

Explications complémentaires
et tableaux statistiques

2007

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances

Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern

www.bbl.admin.ch/bundespublikationen

No d'art. 601.200.07f

REMARQUE IMPORTANTE

Suite à l'introduction du nouveau modèle comptable (NMC), l'établissement du budget ainsi que la tenue et la présentation des comptes s'effectuent désormais selon des principes commerciaux (comptabilité et budgétisation basées sur l'exercice ou Accrual Accounting and Budgeting). Conformément au principe de la gestion duale, les unités administratives sont désormais gérées sur la base du compte de résultats et du compte des investissements (logique gestionnelle), alors que la gestion des finances de la Confé-

dération continuera à se fonder sur un compte de financement (logique politique). L'évolution des finances se présente donc différemment suivant le point de vue considéré. Les transactions extraordinaires sont comptabilisées séparément. Aucune d'entre elles n'a cependant été budgétisée pour 2007. Par ailleurs, le Conseil fédéral sollicite un blocage des crédits pour toutes les dépenses non liées, afin d'atteindre les objectifs fixés en matière budgétaire.

TOME 1

Rapport sur le budget

Compte de financement:

L'évolution des finances présentée dans le reporting financier est donc la suivante:

Compte de résultats:

présentation des dépenses ayant une incidence financière, après déduction du blocage des crédits pour un montant total de 134 millions.

arrêté fédéral:

présentation des chiffres consolidés, c'est-à-dire sans l'imputation des prestations, après déduction du blocage des crédits pour un montant total de 87 millions.

présentation du compte de résultats consolidé, c'est-à-dire sans l'imputation des prestations et avant déduction du blocage des crédits.

TOME 2

Budget des unités administratives

Compte de résultats:

présentation des chiffres avant déduction du blocage des crédits. L'imputation des prestations entre les fournisseurs et les bénéficiaires est comptabilisée et fait l'objet d'un octroi de crédits.

Compte des investissements:

présentation des chiffres avant déduction du blocage des crédits pour un montant total de 47 millions.

Les exposés des motifs concernent les chiffres avant déduction du blocage des crédits. Les crédits budgétaires soumis en partie ou entièrement au blocage des crédits sont complétés par le montant bloqué, indiqué en italique et suivi de l'abréviation BC (BC = blocage des crédits).

TOME 3

Explications complémentaires et partie statistique

Compte de financement:

présentation des dépenses ayant une incidence financière, après déduction du blocage des crédits pour un montant total de 134 millions.

Compte de résultats:

présentation des chiffres consolidés, c'est-à-dire sans l'imputation des prestations, après déduction du blocage des crédits pour un montant total de 87 millions.

Tome 1**Rapport sur le budget**

- Commentaire sur le budget
- Budget
- Indicateurs de la Confédération
- Arrêté fédéral concernant le budget pour l'an 2007

Tome 2**Budget des unités administratives**

- Partie numérique
- Exposé des motifs
- Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
- Informations complémentaires sur les crédits

Tome 3**Explications complémentaires et partie statistique**

- Explications complémentaires
- Partie statistique

Tome 3**Explications complémentaires et partie statistique**

	Page
1 Explications complémentaires	
11 Evolution des recettes	5
111 Recettes fiscales	6
Impôt fédéral direct	6
Impôt anticipé	6
Droits de timbre	8
Taxe sur la valeur ajoutée	9
Impôts sur les huiles minérales	10
Impôt sur le tabac	10
Redevance sur le trafic des poids lourds	11
Droits de douane	11
Impôt sur les maisons de jeux	11
Taxes d'incitation	12
112 Patentes et concessions	12
113 Recettes financières	13
114 Autres recettes courantes	13
115 Recettes d'investissement	14
12 Evolution des dépenses par groupes de tâches	14
121 Aperçu des groupes de tâches	14
122 Prévoyance sociale	15
123 Finances et impôts	16
124 Trafic	17
125 Défense nationale	20
126 Formation de recherche	21
127 Agriculture et alimentation	22
128 Relations avec l'étranger - Coopération internationale	22
129 Autres groupes de tâches	23
13 Fonctions transversales	25
131 Personnel	25
132 Technologies de l'information et de la communication (TIC)	27
133 Trésorerie de la Confédération	27
14 Gestion par mandats de prestations et enveloppes budgétaires (GMEB)	29
15 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats	31
16 PAB 03 et PAB 04: état de la mise en œuvre	33
2 Partie statistique	
A Aperçu	
A01 Clôtures des comptes de la Confédération	36
A02 Exigences du frein à l'endettement	37

TABLE DES MATIERES

	Page
B Compte de financement	
B1 Recettes	
B11 Recettes par groupes de comptes	38
B12 Evolution des recettes	39
B13 Structure des recettes	40
B2 Dépenses	
B21 Dépenses classées selon les groupes de tâches	41
B22 Evolution des groupes de tâches	43
B23 Structure des groupes de tâches	45
B24 Dépenses affectées aux routes	47
B3 Investissements	
B31 Détails relatifs aux investissements	49
B32 Evolution des investissements	50
B33 Structure des investissements	51
B34 Investissements par département 2007	52
B34 Investissements par département 2006	53
B4 Dépenses selon les secteurs économiques	
B41 Secteurs économiques et groupes de tâches 2007	54
B41 Secteurs économiques et groupes de tâches 2006	55
B42 Secteurs économiques et groupes de comptes 2007	56
B42 Secteurs économiques et groupes de comptes 2006	57
C Compte de résultats	
C01 Détails relatifs au compte de résultats	58
C02 Evolution des revenus et des charges	59
C03 Structure des revenus et des charges	60
C04 Revenus et charges par département 2007	62
C04 Revenus et charges par département 2006	63
D Dette	
D01 Dette	64

Remarque: sur le site Internet de l'Administration fédérale des finances (www.efv.admin.ch) figurent les chiffres, régulièrement mis à jour, concernant la Confédération et les autres administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales), ainsi que les données nécessaires à des comparaisons internationales

11 Evolution des recettes (sous l'angle du financement)

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 % val. abs.
Recettes ordinaires	51 282	52 157	55 948	3 791	7,3
Recettes fiscales	47 520	48 595	51 493	2 898	6,0
Impôt fédéral direct	12 213	13 765	15 181	1 416	10,3
Impôt anticipé	4 000	3 014	3 017	3	0,1
Droits de timbre	2 703	2 800	3 200	400	14,3
Taxe sur la valeur ajoutée	18 119	18 485	19 650	1 165	6,3
Autres impôts de consommation	7 132	7 228	7 049	-179	-2,5
Impôt sur les huiles minérales	4 979	5 005	5 005	–	–
Impôt sur le tabac	2 051	2 119	1 942	-177	-8,4
Impôt sur la bière	102	104	102	-2	-1,9
Taxes routières	1 848	1 830	1 828	-2	-0,1
Impôt sur les véhicules automobiles	310	330	325	-5	-1,5
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	306	300	303	3	1,0
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 231	1 200	1 200	–	–
Trafic combiné	1	–	–	–	–
Droits de douane	974	980	980	–	–
Impôt sur les maisons de jeu	357	345	421	76	22,0
Taxes d'incitation	170	146	166	20	13,7
Autres recettes fiscales	4	2	1	-2	-75,0
Patentes et concessions	1 307	1 245	1 271	26	2,1
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	223	237	223	-14	-5,8
Versements du bénéfice BNS	967	833	833	–	–
Redevances de concessions	28	30	2	-28	-92,5
Autres patentees et concessions	89	145	213	68	46,7
Recettes financières	911	1 015	1 266	251	24,7
Intérêts perçus	335	438	678	240	54,8
Recettes de participations	576	577	578	–	0,1
Autres recettes financières	–	–	10	10	–
Autres recettes courantes	1 264	1 112	1 700	588	52,9
Taxes	1 202	1 054	1 164	110	10,5
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	129	100	102	2	1,8
Emoluments pour actes administratifs	257	251	266	15	5,8
Remboursements	232	116	86	-31	-26,3
Autres taxes	585	585	710	125	21,3
Recettes diverses	62	59	536	478	–
Recettes d'investissement	280	189	218	29	15,3

Les *recettes totales* de la Confédération sont estimées à 55,9 milliards pour 2007. Par rapport au budget 2006, elles sont supérieures de 3,8 milliards ou de 7,3 %. Outre le gonflement des recettes lié au passage au nouveau modèle comptable (NMC), cette augmentation résulte essentiellement de la hausse due à la conjoncture du produit de l'impôt fédéral direct, de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits de timbre. Les *recettes fiscales* constituent la plus grande part (92 %) des recettes totales. Les *recettes non fiscales* ne représentent que 4,5 milliards, soit seulement 8 %.

Les *gonflements liés à l'introduction du NMC* – lesquels n'ont pas d'impact sur le solde budgétaire – ne constituent pas de véritables recettes supplémentaires. Par la comptabilisation au brut, notamment en matière de taxe sur la valeur ajoutée (pertes sur débiteurs) et pour ce qui est de l'inclusion du domaine des EPF (contribution aux loyers), des faits qui n'apparaissaient pas auparavant sous cette forme sont maintenant indiqués de façon claire. Cela se traduit par une augmentation du volume des recettes qui est contrebalancée par une augmentation équivalente des dépenses. Les facteurs dus au NMC gonflent, au total, les finances fédérales d'environ 800 millions dans le budget 2007.

111 Recettes fiscales

Impôt fédéral direct

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 % val. abs.
Impôt fédéral direct	12 213	13 765	15 181	1 416	10,3
Part en % aux recettes ordinaires	23,8	26,4	27,1		
Impôt sur le revenu net des personnes morales	4 576	5 905	6 802	897	15,2
Impôt sur le revenu des personnes physiques	7 792	7 975	8 529	554	6,9
Imputation forfaitaire d'impôts (pour les impôts à la source étrangers)	-155	-115	-150	-35	30,4

L'impôt fédéral direct est perçu sur le *revenu des personnes physiques* ainsi que sur le *bénéfice net des personnes morales*. Pour estimer le produit de l'impôt sur les personnes physiques, on se base sur le revenu des ménages; pour les personnes morales, on se base sur le bénéfice estimé des sociétés. Dans les deux cas, il faut tenir compte du *décalage dans le temps* dû à la procédure de taxation et d'encaissement. En effet, des impôts provenant de périodes fiscales antérieures, qui peuvent parfois remonter à plusieurs années, sont aussi encaissés pendant l'année budgétée.

Le produit de l'impôt est influencé principalement par l'évolution économique pendant la période de 2004 à 2006. L'*amélioration conjoncturelle* se traduit par une forte hausse des recettes. Ces taux de croissance élevés, notamment par rapport au PIB, sont en partie la conséquence de la progressivité des barèmes fiscaux applicables aux personnes physiques. La hausse estimée du revenu des ménages de 2,3 % en 2005 et de 3,4 % en 2006

se traduit en effet par une augmentation deux fois plus élevée des recettes. Par ailleurs, l'expérience montre que les bénéfices imposables des sociétés augmentent fortement pendant les périodes de reprise conjoncturelle. On part également de l'idée que les sociétés ne pourront plus faire valoir de reports de perte importants. Une augmentation des bénéfices de 20 % est ainsi escomptée en 2005 et de 15 % en 2006.

Le 1^{er} janvier 2006, les barèmes et les déductions sociales ont été adaptés au renchérissement survenu entre 1996 et 2004 (*compensation des effets de la progression à froid*). Cette mesure ne déployera pleinement ses effets sur les recettes qu'à partir de 2008.

La part des cantons à l'ensemble du produit de l'impôt sur les personnes physiques et sur les personnes morales, avant déduction de l'imputation forfaitaire d'impôt, est de 30 %, ce qui équivaut à 4 599 millions.

Impôt anticipé

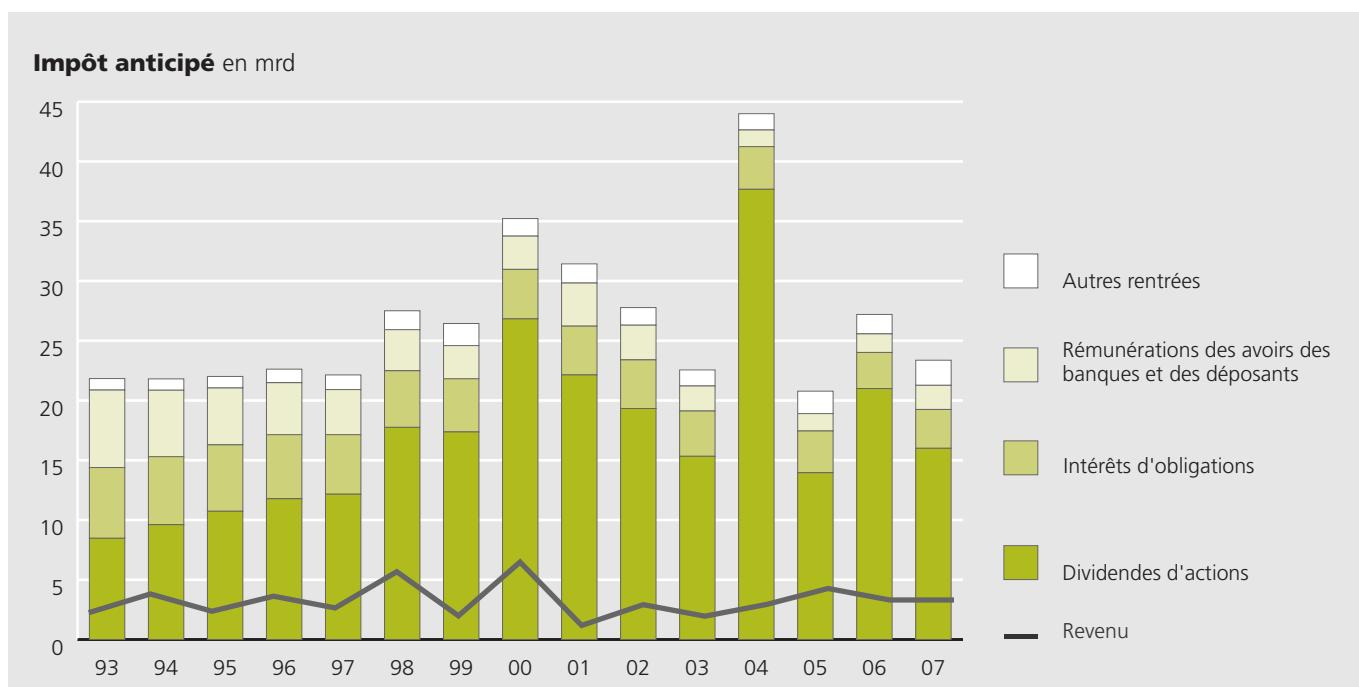
mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 % val. abs.
Impôt anticipé	4 000	3 014	3 017	3	0,1
Part en % aux recettes ordinaires	7,8	5,8	5,4		
Impôt anticipé	3 979	3 000	3 000	-	-
Retenue d'impôt USA	20	14	17	3	21,4

Le *produit de l'impôt anticipé* résulte de la différence entre les montants retenus et ceux qui sont remboursés. Il est soumis à de fortes fluctuations d'une année à l'autre et sa prévision s'avère problématique pour de nombreuses raisons. D'abord, l'estimation de données établies par différence est entourée d'incertitudes avant tout car les erreurs d'appreciation susceptibles de se produire lors du calcul de chacun des deux éléments de l'opération peuvent se cumuler.

D'une part, de petites erreurs dans l'estimation des rentrées (versements de dividendes, avoirs en banque de la clientèle, volume des obligations, taux d'intérêt) peuvent à elles seules entraîner déjà un écart de grande ampleur. La progression des recettes pro-

venant des distributions de dividendes et de rachats d'actions par les sociétés s'est notamment avérée extrêmement volatile ces dernières années. Or, elles sont à l'origine d'une grande part des rentrées de l'impôt anticipé.

D'autre part, l'estimation des demandes de remboursements est fort délicate, car il n'est pas possible de prévoir la date de présentation des demandes avec précision, ni leur montant. Les demandes peuvent en effet être présentées avec un décalage dans le temps plus ou moins important. Dernièrement, la quote-part de remboursements (remboursements en pour cent des rentrées) a sensiblement varié d'année en année. Eu égard aux exigences du nouveau modèle comptable, les demandes de remboursement



prévisibles portant sur les rentrées de l'exercice concerné feront dorénavant l'objet d'une estimation ponctuelle.

Ensuite, ces dernières années, le produit de l'impôt anticipé a connu une volatilité encore accrue en raison des modifications des modalités des déclarations et de leur comptabilisation. Récemment, le passage à la procédure de déclaration introduite le 1^{er} juillet 2005 en faveur des personnes morales de l'Union européenne (UE) dans le cadre de l'accord bilatéral II a eu une influence passagère notable. Non seulement le profil temporel des rentrées et des remboursements a été modifié, mais également les montants distribués ont vraisemblablement été influencés (pour ce qui est de la retenue d'impôt UE, voir ch. 114).

Dans ces conditions, comme il n'est pas possible de prévoir des évolutions ponctuelles, l'estimation effectuée pour le budget se fonde sur le *montant enregistré en moyenne pluriannuelle*. Dès lors, l'éventuel écart par rapport au résultat effectif proviendra avant

tout de cas spéciaux et autres facteurs exceptionnels. Le produit de cet impôt est ainsi budgétisé à 3,0 milliards, ce qui correspond environ au résultat moyen obtenu ces dix dernières années.

On suppose que les rentrées continueront leur progression sous l'effet d'une nouvelle hausse des dividendes distribués et des rémunérations concernant les avoirs de la clientèle bancaire. Les remboursements augmenteront en conséquence. La quote-part de remboursements devrait rester relativement élevée. D'abord, les rentrées découlant des dividendes continueront d'occuper une place prépondérante dans le total des recettes. Or, elles font l'objet de demandes de remboursements fort importantes. Ensuite, les fonds gérés par les fondations de placement, lesquelles demandent le remboursement intégral de l'impôt anticipé, ont bénéficié d'un accroissement sensible ces dernières années. Enfin, les conventions de double imposition conclues récemment avec des États étrangers prévoient de plus en plus un remboursement total ou presque total de l'impôt anticipé.

Droits de timbre

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 %
Droits de timbre	2 703	2 800	3 200	400	14,3
Part en % aux recettes ordinaires	5,3	5,4	5,7		
Droit de timbre d'émission	431	475	525	50	10,5
Droit de timbre de négociation	1 627	1 650	2 000	350	21,2
Titres suisses	257	200	340	140	70
Titres étrangers	1 370	1 450	1 660	210	14,5
Droit sur les quittances de primes et autres	645	675	675	–	–

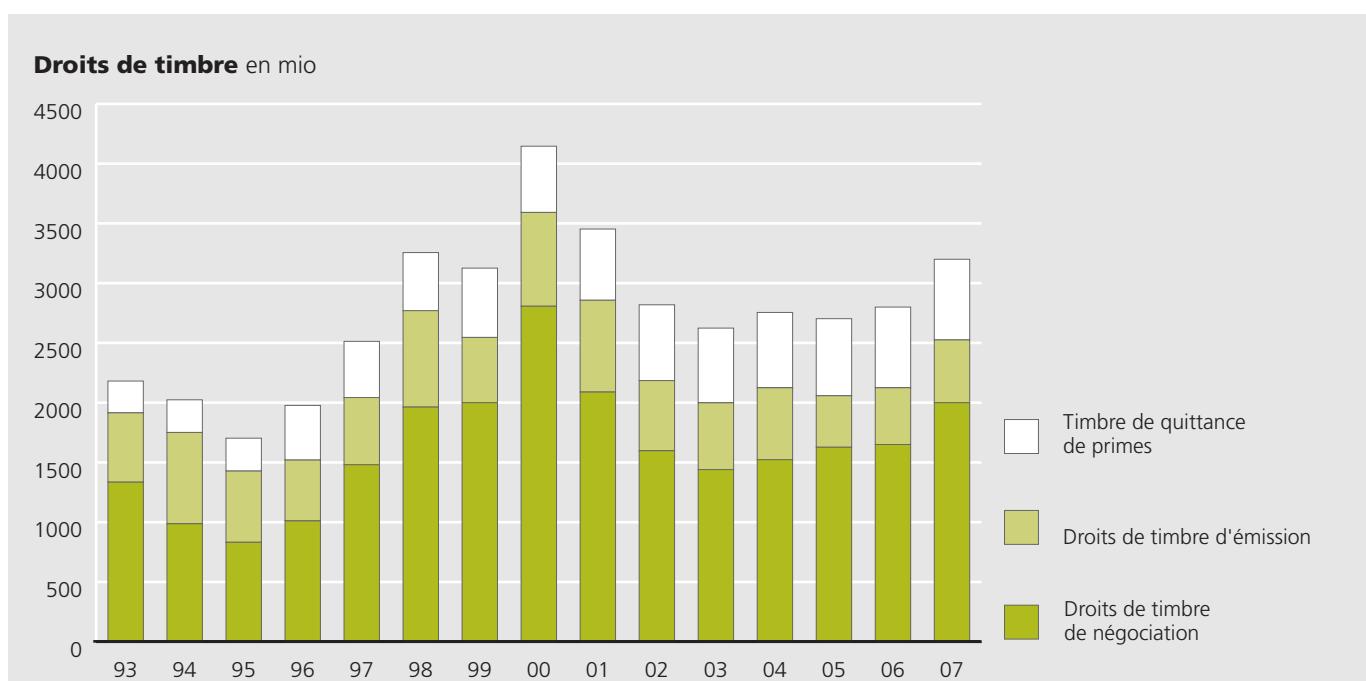
Le rendement des *droits de timbre* a connu d'amples fluctuations ces dix dernières années. En premier lieu, leur volatilité a reflété les turbulences qui ont affecté les marchés boursiers, mais également les vagues de créations et d'agrandissements de sociétés, ainsi que l'évolution de la conjoncture en Suisse et à l'étranger. En second lieu, l'évolution des droits de timbre a été marquée par les nombreuses modifications de la législation intervenues depuis 1993. Le droit de négociation a notamment fait l'objet de plusieurs révisions eu égard à l'internationalisation des transactions boursières et à la concurrence des Bourses étrangères.

Dans ce contexte en constante évolution, la prévision des droits de timbre est entourée d'incertitudes. En particulier l'estimation des *droits de négociation*, qui sont à l'origine de près des deux tiers du produit total des droits de timbre, est délicate. Les droits de négociation sont en effet prélevés en grande partie sur les transactions en Bourse, lesquelles sont tributaires des fluctuations des marchés des actions, imprévisibles par nature. De plus, ils subissent également l'incidence des modifications structurelles intervenant dans le monde de la Bourse, laquelle est difficilement quantifiable.

Pour ce qui est du résultat de l'année en cours 2006, le produit des droits de timbre s'annonce sensiblement supérieur au montant porté au budget en raison d'une hausse notable des recettes du droit de négociation. Pour l'année 2007, eu égard à l'évolution conjoncturelle favorable attendue, on table sur une nouvelle augmentation dans ce domaine, ainsi qu'au titre des autres droits. Le rendement total des droits de timbre progresserait ainsi pour la deuxième année consécutive, après les accès de faiblesse qui ont marqué les années précédentes.

S'agissant de la hausse des *droits d'émission*, l'estimation se fonde sur l'hypothèse que les émissions de titres du secteur privé s'accroîtront du fait de l'essor économique attendu. De plus, de nouveaux emprunts obligataires de moyenne et longue durée seront lancés par la Confédération, ce qui contribuera à apporter de nouvelles recettes, étant donné que le droit d'émission est calculé en fonction de la durée des obligations émises.

Les transactions boursières sur titres étrangers fournissent plus des trois quarts du produit des *droits de négociation*, le reste provenant du commerce de titres suisses. Après les baisses répétées enregistrées entre 2001 et début 2003, les grands indices boursiers



siers des actions suisses et étrangères ont retrouvé une tendance à la hausse. Toutefois, le volume des affaires soumis au droit de négociation n'a recommencé à augmenter que dernièrement. Le produit de cette catégorie de droits qui sera finalement atteint pour l'ensemble de l'année 2006 devrait dépasser nettement le montant figurant au budget. Pour 2007, une nouvelle progression est attendue, dans le sillage de l'essor conjoncturel admis dans notre scénario macro-économique.

S'agissant du *droit sur les quittances de primes*, les recettes ne devraient guère varier par rapport au montant inscrit au budget 2006, lequel apparaît toutefois un peu surestimé selon les derniers résultats disponibles.

Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	%
Taxe sur la valeur ajoutée	18 119	18 485	19 650	1 165	6,3
Part en % aux recettes ordinaires	35,3	35,4	35,1		
Ressources générales de la Confédération	14 688	14 995	15 920	925	6,2
5% pour l'assurance-maladie	773	790	840	50	6,3
Pour-cent de TVA en faveur de l'AVS	2 378	2 420	2 590	170	7,0
Financement des grands projets ferroviaires	280	280	300	20	7,1

La *valeur ajoutée* au niveau national et les *importations* dans les branches économiques soumises à imposition sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). L'estimation des recettes se fonde sur les prévisions économiques concernant le produit intérieur brut nominal, qui est en rapport étroit avec l'assiette fiscale de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le passage de 2006 à 2007 est influencé par l'introduction du *nouveau modèle comptable* (NMC), qui exige l'inscription séparée des pertes sur débiteurs afférentes aux recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (comptabilisation en termes bruts). C'est pourquoi, dans l'estimation des recettes 2007, les pertes sur débiteurs (296 mio) n'ont pas été soustraites des recettes, comme cela était le cas jusqu'en 2006 (comptabilisation en termes nets). Ces pertes sur débiteurs figurent désormais en tant que charges en regard des recettes comptabilisées sur la base des montants bruts. Ce gonflement purement comptable engendre une hausse de recettes de 1,6 point de pourcentage. Les pertes sur débiteurs sont comprises dans les *composantes* du tableau ci-dessus. Du côté des charges, les différentes parts se calculent après déduction des pertes sur débiteurs. Suite à l'introduction du NMC, le

principe des créances acquises est désormais appliqué également aux recettes, sur le modèle de la pratique comptable commerciale habituelle. Ce changement n'entraîne pas de hausse ou de diminution systématique des recettes.

Dans le tableau, la part fédérale de 17 % destinée à financer la contribution de la Confédération à l'AVS est comprise dans le pour cent de TVA en faveur de l'AVS.

Pour comparer la croissance des recettes de TVA avec celle du PIB, il convient de se fonder sur le montant effectif de 2005, car les chiffres du budget 2006 ne correspondent plus aux estimations les plus récentes. Les recettes du compte 2005 servent de base sur lesquelles sont fondées les *prévisions*. Entre 2005 et 2007, la croissance attendue du PIB est de 6,3 % au total. En 2005, conformément au principe des créances acquises et compte tenu des pertes sur débiteurs, les recettes se sont élevées à 18 489 milliards. Ainsi, entre 2005 et 2007, les recettes ajustées progressent de 6,3 %, taux qui correspond à la hausse précitée du PIB et qui est déterminant pour l'estimation des recettes de la TVA.

Impôts sur les huiles minérales

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 %
Impôt sur les huiles minérales	4 979	5 005	5 005	-	-
Part en % aux recettes ordinaires	9,7	9,6	8,9		
Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	2 957	2 970	2 970	-	-
Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1 997	2 010	2 010	-	-
Impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles et autres produits à base d'huiles minérales	25	25	25	-	-

Le produit de l'*impôt sur les huiles minérales* dépend de différents facteurs. L'évolution du parc des véhicules automobiles et le nombre de kilomètres parcourus en moyenne par année sont déterminants. L'effectif total des véhicules à moteur n'a cessé de croître ces dernières années. Il semble toutefois que cette tendance ne se traduit pas par une hausse parallèle de la demande de carburant, la consommation moyenne des nouvelles automobiles étant en général plus basse que celle des anciens véhicules de la même catégorie. Citons dans ce contexte l'accord passé entre le DETEC et les importateurs d'automobiles afin d'abaisser la consommation moyenne. De plus, l'introduction de l'étiquette Energie pourrait également contribuer à promouvoir les véhicules économies en carburant. Dernièrement, on constate toutefois une progression des véhicules à consommation plus élevée (véhicules tout terrain, avec climatisation, monospaces).

S'agissant du nombre de kilomètres parcourus, leur progression dépend d'abord des conditions météorologiques qui peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre. Ensuite, les observations

faites par le passé indiquent que tout essor conjoncturel stimule la consommation de carburant des entreprises et des particuliers. Toutefois, les cours élevés du pétrole, dans la mesure où ils persistent, pourraient freiner l'augmentation des ventes en 2007.

Enfin, la demande d'essence dans les zones frontalières influe sur les recettes. Elle dépend pour l'essentiel des prix relatifs en comparaison internationale. L'estimation budgétaire repose sur l'hypothèse d'une persistance de l'écart actuel des prix à la pompe dans les zones frontalières avec l'Allemagne et la France ; il n'en résulterait donc pas de changements majeurs pour ce qui est du «tourisme de l'essence».

Etant donné les divers facteurs ci-avant susceptibles de peser sur la demande de carburant en 2007, les recettes provenant de l'*impôt sur les huiles minérales* devraient se maintenir au niveau budgétisé pour 2006. La moitié des recettes nettes de l'*impôt sur les huiles minérales* et la totalité du produit net de la surtaxe sont consacrées à des tâches en rapport avec le trafic routier.

Impôt sur le tabac

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 %
Impôt sur le tabac	2 051	2 119	1 942	-177	-8,4
Part en % aux recettes ordinaires	4,0	4,1	3,5		

Les présentes données budgétaires ne tiennent pas compte d'une éventuelle augmentation du taux de l'*impôt sur le tabac* en 2007. Le produit de cet impôt a été budgétisé dans l'hypothèse d'une légère diminution des ventes de cigarettes par rapport au niveau attendu pour l'année en cours. Il reculerait ainsi sensiblement en comparaison du montant inscrit au budget 2006, celui-ci apparaissant surestimé eu égard à la chute des ventes de

cigarettes observée en 2005. Rappelons que le taux de l'*impôt sur les cigarettes* avait été augmenté de 50 centimes par paquet au 1^{er} octobre 2004 et qu'une hausse de 20 centimes par paquet avait été en outre décidée par l'industrie en été 2005. Cet impôt est destiné à contribuer au financement de l'AVS/AI.

Redevance sur le trafic des poids lourds

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 %
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 231	1 200	1 200	–	–
Part en % aux recettes ordinaires	2,4	2,3	2,1		
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	650	611	610	–	–
Parts des cantons	401	390	390	–	–
Autres	179	199	199	–	0,1

Le taux de la *redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations* a été majoré de près de 50 % au 1^{er} janvier 2005. L'impact à moyen terme de cette augmentation demeure une inconnue. Sur la base des résultats disponibles actuellement, le produit de cette redevance indiqué au budget 2006 devrait être atteint. Pour 2007, il ne devrait guère varier. Pour notre estimation, on suppose que la dernière augmentation du taux de la redevance continuera de favoriser l'optimisation des transports de

marchandises et le renouvellement du parc des véhicules, avec une part grandissante de poids lourds moins polluants et donc moins taxés. Par ailleurs, l'afflux de camions étrangers demeura limité par le système de dosage instauré au tunnel du Gotthard. Le produit de cette redevance est en large partie affecté : pour les cantons et les grands projets ferroviaires.

Droits de douane

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 %
Droits d'entrée	974	980	980	–	–
Part en % aux recettes ordinaires	1,9	1,9	1,8		

Les droits d'entrée sont soumis à une lente érosion. En effet, dans le cadre de divers accords de libre-échange, les taux d'imposition ont été, au cours des dernières décennies, progressivement et fortement réduits, voire même entièrement abolis. Les droits de douane ont ainsi nettement perdu de leur importance en tant que ressource fiscale pour la Confédération. Le produit des droits d'entrée est aujourd'hui peu sensible aux fluctuations conjoncturelles. Les droits de douane sur les produits industriels ont en effet été pour une large part démantelés, si bien qu'actuellement une grande partie des recettes douanières provient de l'imposition de produits qui sont peu affectés par l'évolution économique, à savoir les produits agricoles.

Une stagnation des *droits d'entrée* est attendue pour 2007. Par rapport au montant estimé pour 2006, les importations taxées devraient certes progresser quelque peu (+1,0 %). Mais les réductions des tarifs douaniers adoptées dans les accords bilatéraux avec l'Union européenne entraîneront une nouvelle perte de recettes qui neutralisera les effets de la hausse des marchandises importées. Une inconnue concerne les conséquences financières de futurs accords de réductions tarifaires. Différentes négociations sont actuellement en cours, mais la date d'entrée en vigueur des mesures envisagées est incertaine. Les pertes de recettes devraient demeurer modérées.

Impôt sur les maisons de jeu

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 %
Impôt sur les maisons de jeu	357	345	421	76	22,0
Part en % aux recettes ordinaires	0,7	0,7	0,8		

Les premières recettes de l'*impôt sur les maisons de jeu* ont été comptabilisées en l'an 2000, reflétant l'activité des premiers ca-

sinos autorisés en Suisse. Elles ont graduellement et fortement augmenté en fonction de l'ouverture progressive de nouveaux

casinos et des possibilités de jeu offertes. Pour la première fois, en 2005, les 19 casinos suisses autorisés ont été ouverts durant une année entière. Pour 2007, les recettes de l'impôt sur les maisons de jeu ont été budgétisées sur la base du résultat de l'année 2005 et eu égard aux dernières estimations pour l'année en cours. Ainsi, le produit de cet impôt devrait connaître une nouvelle

augmentation par rapport au budget 2006. Toutefois, ce dernier semble avoir été sensiblement sous-estimé au vu des recettes qui ont finalement été atteintes en 2005 et des décomptes portant sur la première partie de 2006. Le produit de cet impôt est versé à l'AVS, en plus de la contribution proportionnelle de la Confédération à cette assurance, avec un décalage de deux ans.

Taxes d'incitation

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 % val. abs.
Taxes d'incitation	170	146	166	20	13,7
Part en % aux recettes ordinaires	0,3	0,3	0,3		
Taxes d'incitation sur les VOC	144	120	140	20	16,7
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	26	26	26	-	-

Le montant budgétisé pour la *taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV)* se fonde sur l'évolution des recettes des dernières années. Dans cette perspective, il sied de noter que le montant inscrit au budget 2006 est inférieur au montant finalement encaissé en 2005 et pourrait de ce fait avoir été un peu sous-estimé. Pour 2007, il est prévu que cette taxe rapporte en-

viron le même montant qu'enregistré en 2005. Cette stagnation traduit l'effet décourageant, voulu, de cette taxe. Selon la loi sur la protection de l'environnement, ces recettes ne doivent pas alimenter la Caisse fédérale, mais être redistribuées à la population. Le remboursement est effectué avec deux années de décalage; ainsi, les recettes encaissées en 2007 seront distribuées dans le courant de l'année 2009.

112 Patentes et concessions

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 % val. abs.
Patentes et concessions	1 307	1 245	1 271	26	2,1
Part en % aux recettes ordinaires	2,5	2,4	2,3		
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	223	237	223	-14	-5,9
Versements du bénéfice BNS	967	833	833	-	-
Redevances de concessions	28	30	2	-28	-93,3
Autres patentees et concessions	89	145	213	68	46,9

Les recettes provenant des *patentes et des concessions* sont relativement stables. La part (90%) de la Confédération au *bénéfice net de la Régie fédérale des alcools* a été revue en légère baisse par rapport au budget précédent eu égard aux derniers résultats disponibles. Quant à la part de la Confédération au *bénéfice courant de la Banque nationale suisse (BNS)*, elle demeure inchangée, conformément à la dernière convention établie le 5 avril 2002 entre la Confédération et la BNS sur la distribution du bénéfice de l'institut d'émission. Cette convention fixe la distribution annuelle à 2,5 milliards de francs au total, la part de la Confédération

s'élevant à un tiers et celle des cantons à deux tiers. Les autres revenus proviennent avant tout des contingents agricoles et dans une faible mesure des concessions de radio et de télévision. Les revenus provenant de la vente aux enchères des *contingents agricoles* devraient bénéficier d'une nouvelle hausse, pour atteindre 155 millions. Le surcroît de recettes est dû à la dernière étape relative à la transition du système de la prestation en faveur de la production suisse pour ce qui est de la mise aux enchères des contingents tarifaires de viande (PA 2007).

113 Recettes financières

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 % val. abs.
Recettes financières	911	1 015	1 266	251	24,7
Part en % aux recettes ordinaires	1,8	1,9	2,3		
Intérêts perçus	335	438	678	240	54,8
Recettes de participations	576	577	578	1	0,2
Autres recettes financières	–	–	10	10	–

La hausse des recettes financières par rapport à l'exercice précédent est principalement à mettre au crédit des produits d'intérêts. Elle s'explique pour l'essentiel par les revenus des prêts à l'assurance chômage en forte croissance en raison de l'augmentation combinée des taux d'intérêts et des moyens alloués (+131 mio), les produits du Fonds pour les grands projets ferroviaires (+66 mio) ainsi que les dépôts à terme (+50 mio). Dans une moindre mesure, les revenus des rachats des obligations de la Confédération (+29 mio) avant leur échéance dont le volume planifié en 2007 est supérieur à celui de 2006 contribuent également à cette croissance. Pour compléter le tableau, les European Commercial Papers utilisés seulement dans le courant de 2005

et budgétés à 26 millions pour 2007 ne prévoient de produits d'intérêts dans le cadre du budget 2006.

A l'inverse, les autres instruments financiers prévoient un recul des recettes d'intérêts par rapport au budget 2006 (-48 mio), ceci notamment en raison du transfert prévu du produit de l'or au fonds de compensation de l'AVS au début de 2007.

Quant aux recettes des participations, elles restent pratiquement inchangées par rapport à l'exercice précédent. Ceci est à mettre en lien notamment avec le fait que le dividende escompté de Swisscom est le même que celui prévu au budget 2006.

114 Autres recettes courantes

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 % val. abs.
Autres recettes courantes	1 264	1 112	1 700	588	52,9
Part en % aux recettes ordinaires	2,5	2,1	3,0		
Taxes	1 202	1 053	1 164	111	10,5
Taxe d'exemp. de l'oblig. de servir	128	100	102	2	2,0
Emoluments pour actes administratifs	257	252	266	14	5,6
Remboursements	232	116	86	-30	-25,9
Autres taxes	585	585	710	125	21,4
Recettes diverses	62	59	536	477	808,5

Par rapport au budget 2006, le produit des *autres recettes courantes* augmente notablement, d'une part, en raison des recettes provenant de diverses taxes et des émoluments pour actes administratifs et, d'autre part, du fait d'un gonflement des recettes dû au nouveau modèle comptable (NMC).

Les recettes provenant de la *taxe d'exemption de l'obligation de servir* demeurent relativement stables, aucun changement significatif n'est à attendre à ce titre. Parmi les *autres taxes*, ce sont avant tout les ventes qui sont à l'origine d'un surcroît de recettes. En raison du NMC, les recettes liées à la gestion des stocks de l'armée sont gonflées de 50 millions. Par ailleurs, la fiscalité de l'épargne européenne devrait être à l'origine d'un surplus de recettes. Cette mesure, décidée dans le cadre des Bilatérales II,

est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005. Les montants qui reviendront à la Suisse demeurent difficiles à prévoir. Les encaissements bruts avaient été estimés à 60 millions pour le budget 2006. Mais ce montant apparaît sous-estimé au regard des recettes effectivement encaissées (159 mio) pour le 2^e semestre 2005. La Suisse retient 25 % des montants perçus. Sur ces montants, 90 % reviennent à la Confédération et 10 % aux cantons. Sur la base du premier encaissement enregistré pour une durée de six mois, le *rendement revenant* à la Confédération est estimé à 59 millions pour 2007, contre 14 millions au budget 2006. Enfin, la forte hausse des *recettes diverses* s'explique par l'introduction du NMC. Pour la première fois, il est tenu compte des loyers du domaine des EPF (443 mio).

115 Recettes d'investissement

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 % val. abs.
Recettes d'investissement	280	189	218	29	15,3
Part en % aux recettes ordinaires	0,5	0,4	0,4		
Vente d'immobilisations corporelles	40	29	31	2	6,9
Vente d'immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–
Remboursement de prêts	239	160	187	27	17,0
Vente de participations	–	–	–	–	–
Remboursement de contributions à des investissements	–	–	–	–	–

Au total, les *recettes d'investissement* ne varient guère par rapport au budget 2006. Aucun changement majeur n'est prévu pour ce qui est des revenus résultant de la *vente de biens immobiliers*. En revanche, les recettes provenant des *remboursements de prêts* progressent quelque peu. Eu égard aux résultats des comptes 2005 et au niveau bas du taux hypothécaire, on peut en effet s'attendre

à des rentrées plus élevées en ce qui concerne le remboursement des avances accordées dans le cadre de l'encouragement à la construction de logements. Le surcroît de cette catégorie de recettes permettra de compenser l'absence de ressources provenant de la *vente de participations* ou du *remboursement de contributions à des investissements*.

12 Evolution des dépenses par groupes de tâches (optique du financement)

121 Aperçu des groupes de tâches

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 % val. abs.
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	51 403	52 743	55 030	2 287	4,3
Δ en % année précédente	–	2,6	4,3		
Conditions institutionnelles et financières	2 205	2 391	2 357	-34	-1,4
Ordre et sécurité publique	756	835	858	23	2,8
Relations avec l'étranger - Coopération internationale	2 276	2 291	2 346	55	2,4
Défense nationale	4 386	4 305	4 407	102	2,4
Formation et recherche	4 588	4 759	5 196	436	9,2
Culture et loisirs	437	429	441	12	2,7
Santé	200	205	206	2	0,9
Prévoyance sociale	16 140	16 628	17 343	715	4,3
Trafic	7 585	7 456	7 456	–	–
Protection et aménagement de l'environnement	514	555	566	11	1,9
Agriculture et alimentation	3 608	3 594	3 596	2	0,1
Economie	465	499	532	33	6,6
Finances et impôts	8 242	8 796	9 726	931	10,6

En 2007, le budget ordinaire croît, au total, de près de 2,3 milliards (+4,3 %) ou d'environ 1,5 milliard sans les distorsions dues au NMC (+2,8 %). Sur ce montant, 715 millions concernent la prévoyance sociale (+4,3 %), 635 millions les finances et impôts (+10,6 %) et 145 millions les autres groupes de tâches (+0,5 %); concernant ces derniers, les priorités budgétaires fixées pour l'année 2007 ne sont toutefois guère respectées. Ainsi, dans le domaine de la prévoyance sociale, les contributions de la Confédération à l'AVS (+460 mio) et à l'AI (+133 mio) augmentent, de même que les contributions au titre de la réduction des primes de l'assurance-maladie (+152 mio). L'augmentation des dépenses du poste *finances et impôts* est principalement liée aux parts can-

tonales à l'impôt fédéral direct (+440 mio) et à l'acquisition de capitaux (+196 mio).

Abstraction faite des dépenses consacrées à la prévoyance sociale et aux finances et impôts, la politique budgétaire menée peut être considérée comme clairement restrictive. Bien qu'une telle politique restrictive soit appropriée du point de vue conjoncturel, le budget 2007 montre toutefois clairement que de plus en plus de dépenses importantes pour la croissance et l'attrait du site économique suisse doivent céder la place aux dépenses pour la prévoyance sociale. Afin de freiner cette tendance, il est indispensable d'engager de nouvelles réformes structurelles et

de fixer un ordre de priorités strict. De telles mesures ne concernent pas uniquement le domaine de la prévoyance sociale. Afin d'accroître à nouveau la marge budgétaire, tous les groupes de tâches doivent être passés en revue dans le cadre du réexamen

des tâches de la Confédération entamé par le Conseil fédéral, en vue de déceler les possibilités de réduction ou d'abandon de certaines d'entre elles.

122 Prévoyance sociale

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	%
Prévoyance sociale	16 140	16 628	17 343	715	4,3
Part en % des dépenses ordinaires	31,4	31,5	31,5		
Assurance-vieillesse	7 286	7 548	8 009	460	6,1
Assurance-invalidité	4 378	4 554	4 688	134	2,9
Assurance-maladie	2 121	2 198	2 350	152	6,9
Prestations complémentaires	675	709	725	16	2,2
Assurance militaire	241	252	254	2	0,7
Assurance-chômage / Service de placement	356	306	309	3	1,0
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	172	164	158	-6	-3,9
Migrations	871	839	799	-40	-4,8
Aide et assistance sociales	40	56	52	-5	-8,3

La Confédération finance les dépenses annuelles de l'*assurance-vieillesse et survivants* (AVS) à hauteur de 16,36 %. En outre, elle verse à l'AVS le produit de l'impôt sur les maisons de jeu; ainsi, les recettes de l'année 2005 seront attribuées à l'AVS au début de 2007. Enfin, la Confédération reverse à l'assurance 83 % du pour cent de TVA supplémentaire destiné à l'AVS (pour cent démographique). En ce qui concerne les dépenses consacrées à l'AVS, il convient de préciser que le transfert des recettes de la TVA à l'AVS figure désormais dans les dépenses de prévoyance sociale et non plus sous *finances et impôts*. En 2007, les dépenses de l'AVS s'élèvent à 33,4 milliards, ce qui représente une hausse de 5,8 % par rapport à l'année précédente. Les rentes et les allocations pour impotents sont adaptées tous les deux ans à l'évolution des salaires et des prix. La prochaine adaptation, qui aura lieu au début de 2007, devrait être de 2,8 %. S'y ajoute une croissance des dépenses de 1,2 point de pourcentage liée au vieillissement de la population. Enfin, la contribution de la Confédération à l'AVS a été réduite en 2005 et 2006 dans le cadre du programme d'allégement budgétaire 2003, afin de compenser la contribution versée en 2003 au titre de la retraite anticipée. Cette contribution spéciale a été décidée dans le cadre de la 10e révision de l'AVS dans le but de financer les coûts d'introduction de l'assouplissement du départ à la retraite. La réduction de 85 millions de la contribution de la Confédération à l'AVS en 2006 participe à la croissance des dépenses à hauteur de 1,6 point de pourcentage.

La Confédération finance 37,5 % des dépenses de l'*assurance-invalidité* (AI). Comme pour l'AVS, les rentes et les allocations pour impotents seront adaptées à l'évolution des salaires et des prix au début de 2007 et devrait être augmentées de 2,8 %. D'un montant de quelque 12 milliards, les coûts liés à l'AI se divisent principalement en prestations financières (7,8 mrd), dépenses pour des mesures individuelles (environ 1,8 mrd) et contributions à

des institutions et organisations (2,1 mrd). En raison d'un défaut de financement de l'assurance, le déficit attendu pour 2007 atteint deux milliards. Avec un report de perte de l'assurance dans le bilan du fonds de compensation AVS pour un montant estimé à 11,6 milliards à fin 2007, les charges d'intérêt devraient légèrement dépasser les 220 millions. Sur ce montant, 84 millions représentent la part financée par la Confédération.

Les subventions que verse la Confédération pour les *prestations complémentaires* sont calculées en fonction de la capacité financière des cantons et oscillent entre 10 et 35 %. Le taux moyen de subvention est de 22,9 % pour l'AVS et de 22,4 % pour l'AI. La progression du nombre des bénéficiaires de rentes AVS ou AI conduit également à une hausse des dépenses consacrées aux prestations complémentaires. Pour celles qui sont destinées à l'AVS, la croissance est d'environ 3 % par rapport au budget 2006 et est liée à l'augmentation du nombre des bénéficiaires de rentes, au montant destiné à couvrir les besoins vitaux, majoré dans le cadre de l'adaptation des rentes, ainsi qu'à l'évolution des frais de séjour dans les homes. Pour les prestations complémentaires de l'AI, les dépenses ne croissent que de 1,3 %, ce qui s'explique par la surestimation effectuée l'an dernier et par le recul du nombre des nouveaux bénéficiaires de rentes.

Les recettes affectées provenant de l'*imposition de l'alcool et du tabac* sont budgétisées à 2 165 millions pour 2007, soit quelque 190 millions de moins qu'au budget 2006. La part de la Confédération de 17 % sur les recettes du pour cent de TVA prélevé depuis 1999 pour couvrir le surcroît de dépenses de l'AVS dû à l'évolution démographique se monte à 432 millions. Affectées au financement de la contribution fédérale à l'AVS/AI et aux prestations complémentaires, ces recettes permettent de couvrir 24 % des dépenses dans ce domaine, soit 2,6 points de pourcentage de moins que l'année précédente.

Les dépenses de la Confédération consacrées à *l'assurance-maladie* concernent la réduction des primes individuelles. Les contributions annuelles que la Confédération verse aux cantons sont fixées dans un arrêté fédéral simple tous les quatre ans. En 2007, elles progressent de quelque 7 % par rapport au budget 2006, soit deux fois plus que l'année précédente. Cette progression est due avant tout au rehaussement graduel de l'enveloppe budgétaire pour la réduction des primes d'assurance des enfants et des adolescents en formation (100 mio de plus que l'année précédente en 2006 et en 2007). Le montant maximal fixé par le Conseil fédéral pour réduire les primes en 2007 est de 2 658 millions. Sur la base de l'expérience faite ces dernières années et des demandes provisoires des cantons, le montant qui sera versé à ces derniers en 2007 peut être estimé à 87 % de ce total. Conformément aux modalités arrêtées, 77 % des subventions escomptées seront versés aux cantons durant l'exercice budgétaire. Le solde sera versé l'année suivante sur la base des décomptes finaux. Les dépenses consenties par la Confédération pour réduire les primes de l'assurance-maladie sont partiellement couvertes par des recettes affectées. 5 % du produit de la TVA sont affectés à la réduction des primes de l'assurance-maladie des classes de revenus inférieures, ce qui équivaut à un montant d'environ 840 millions pour 2007. Par ailleurs, en vertu du programme d'allégement budgétaire 2003, une partie des recettes provenant de la RPLP est également affectée à la réduction des primes (2007: 150 mio). Au total, les ressources affectées couvrent 43 % des dépenses de la Confédération destinées à la réduction des primes de l'assurance-maladie.

En vertu de l'art. 90a de la loi sur l'assurance-chômage, la participation de la Confédération à *l'assurance chômage* s'élève à 0,15 %

de la somme des salaires soumis à cotisation. En application du programme d'allégement budgétaire 2004, cette participation est toutefois ramenée temporairement à 0,12 % à partir de 2006, ce qui devrait entraîner une diminution des dépenses en 2007.

Les dépenses pour *l'encouragement à la construction de logements* englobent environ 60 % des réductions supplémentaires de loyers, pour lesquelles plus aucune subvention n'est versée depuis le début de 2002, avec pour conséquence une diminution des dépenses en la matière.

Dans le domaine de la *migration*, les moyens budgétisés pour 2007 sont moins importants qu'en 2006. Les mesures déjà prises dans le domaine de l'asile et la poursuite conséquente de leur mise en oeuvre ont contribué à une stabilisation des nouvelles demandes d'asile et permis une réduction progressive des personnes relevant du domaine de l'asile. Cette diminution se traduit par une baisse des dépenses d'aide sociale, des charges administratives des cantons liées aux requérants d'asile et des dépenses d'exploitation des centres d'accueil. Ces économies sont toutefois atténues par de légères hausses de dépenses en matière d'exécution des mesures et d'assistance aux réfugiés reconnus. Etant donné qu'on s'attend à une légère progression du nombre des réfugiés reconnus, les coûts d'aide sociale, d'administration et d'assistance en matière d'asile enregistrent une hausse. Par ailleurs, des coûts supplémentaires de rapatriement sont escomptés en raison du prolongement, lié à l'introduction de la loi révisée sur l'asile, des délais de détention en phase préparatoire et de détention en vue du refoulement. L'adoption par le peuple de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers est une condition majeure pour la poursuite du recul des coûts.

123 Finances et impôts

	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 % val. abs.
<i>mio CHF</i>					
Finances et impôts	8 242	8 796	9 726	931	10,6
Part en % des dépenses ordinaires	16,0	16,7	17,7		
Parts aux recettes de la Confédération	4 532	4 866	5 601	735	15,1
Recherche de capitaux, admin. de la fortune et de la dette	3 711	3 930	4 125	196	5,0

Les dépenses dans le domaine Finances et impôts s'élèvent à 9 726 millions, en hausse de 931 millions (+10,6 %) par rapport au budget 2006. Elles représentent 17,7 % des dépenses totales.

Ce groupe de tâche se compose des parts de tiers aux recettes de la Confédération et des charges au titre de la gestion de la fortune et de la dette. Ce domaine est le second plus important en termes de volume financier. Il présente la caractéristique d'échapper aux priorités en matière de politique budgétaire (part des tiers étant réglée par la Constitution et basée sur un lien direct avec le niveau des recettes) et la particularité d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (conditions des marchés financiers, évolution des taux d'intérêts, besoins de financement, stratégie de la trésorerie fédérale). Toutefois, il a subi d'importantes modifications

de contenu dans le cadre de l'introduction du nouveau modèle comptable et du réexamen des tâches de la Confédération. Les principaux changements consistent au transfert des parts fiscales pour l'AVS et l'AI dans le groupe de tâches des assurances sociales.

Les parts aux recettes de la Confédération correspondent à 30 % des recettes de l'impôt fédéral direct et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. 20 % du rendement de la taxe d'exemption du service militaire et près d'un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations en font également partie. Celles-ci comprennent enfin les pertes sur débiteurs en matière de taxe sur la valeur ajoutée qui entrent dorénavant en

considération pour des raisons émanant du nouveau modèle comptable de la Confédération.

Selon les recettes estimées, les parts aux recettes de la Confédération sont budgétisées à 5 601 millions, soit 735 millions ou 15,1 % de plus qu'au budget 2006. Cette situation témoigne d'une part de l'embellie attendue quant aux recettes de l'impôt fédéral direct. La part des cantons à ces dernières est en hausse de 440 millions passant ainsi à 4 599 millions. Le second facteur explicatif concerne, d'autre part, le montant relatif à la perte sur débiteurs concernant la taxe sur la valeur ajoutée (296 mio). En revanche, les parts de l'impôt anticipé (294 mio), de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (390 mio) ainsi que celles au rendement de la taxe d'exemption du service militaire (20 mio) ne varient pratiquement pas par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses pour la gestion de la fortune et de la dette (intérêts passifs et commissions de la trésorerie), budgétisées à 4 125 millions, augmentent de 196 millions par rapport au budget 2006, soit 5,0 %. Cette hausse est à mettre en relation avec la croissance des intérêts passifs par rapport au budget précédent (+6,5 %); ils s'élèvent à 3 974 millions. On enregistre en revanche un recul des dépenses au titre des commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale qui passent de 198 à

151 millions, soit une baisse de 23,9 %. La hausse des dépenses au titre des intérêts passifs (+243 mio, +6,5 %) est à mettre au crédit d'une charge d'intérêts plus lourde des instruments d'acquisition du capital les plus importants, à savoir les emprunts (+142 mio) et les créances comptables à court terme (+208 mio). L'augmentation des intérêts sur emprunts s'explique par le volume des agios — directement amortis dans la charge d'intérêts sur les emprunts, donc synonymes d'allégement — moins important que celui de l'année précédente. En ce qui concerne les crédits comptables à court terme, leur hausse est à mettre au compte des modifications par rapport à l'exercice précédent des taux d'intérêt (2,2 % contre 1,0 %). Il importe de rappeler que les variations dans le domaine à court terme se répercutent la même année sur le compte de financement. Les variations à la hausse mentionnées sont quelque peu amorties par les diminutions de charges constatées notamment sur les intérêts des avoirs de la Caisse de pension de la Confédération (-96 mio) en raison de l'amortissement de la dette de la Confédération envers sa caisse de pension.

Les frais d'émission pour les emprunts, qui s'élèvent à 151 millions, reculent de 47 millions ceux prévus au budget 2006 (198 mio). Ce recul s'explique pour l'essentiel par la baisse du volume des émissions (-2,5 mrd).

124 Trafic

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	%
Trafic	7 585	7 456	7 456	-	-
Part en % des dépenses ordinaires	14,8	14,1	13,5		
Trafic routier	2 769	2 751	2 748	-3	-0,1
Transports publics	4 704	4 600	4 606	7	0,1
Navigation aérienne	112	105	102	-3	-3,1

En termes nominaux, les dépenses de trafic ne varient pas par rapport au budget 2006. De ce fait, leur part aux dépenses totales décroît. Par rapport à l'ancien plan financier, l'on relève une diminution de 8 millions. Cette variation résulte de la réalisation de l'objectif d'économies décidé par le Conseil fédéral dans le cadre de la mise au point du budget, de l'augmentation décidée par le Conseil des Etats du 9^e crédit-cadre pour les contributions d'investissement destinées aux ETC et de l'augmentation de l'attribution au Fonds FTP.

En 2007 également, le *trafic routier* sera marqué par l'achèvement du réseau des routes nationales et par les travaux d'entretien, qui continuent d'être importants. La RPT n'a pas d'effet préalable direct, hormis dans le domaine propre de l'OFROU. Il convient de mentionner en particulier les points suivants.

- La construction des routes nationales affiche, pour l'essentiel en raison de retards de projets, une diminution nette de

40 millions à 1 286 millions par rapport au budget 2006. Ce recul a permis de réaliser au niveau de ce crédit l'objectif d'économies fixé par le Conseil fédéral et de procéder à la compensation en matière de protection contre les crues. Les chantiers suivants vont notamment se poursuivre: A2, tangente nord de Bâle; A4, Knonaueramt; A4, contournement de Flüelen; A4/A20, contournement ouest de Zurich, y compris le tunnel de l'Uetliberg; A16, tronçon situé entre la frontière française et Porrentruy et le secteur de Moutier. Il est en outre prévu de commencer les travaux de contournement de Bienna (branche est) et de Lungern.

- Les dépenses consacrées à l'entretien des routes nationales (550 mio, soit environ 43 % du volume de construction à neuf) et à leur exploitation (131 mio) ne varient pas par rapport à l'année précédente.

- En ce qui concerne les routes principales, la majeure partie des moyens financiers (189 mio), qui ne varie pas non plus par rapport au budget 2006, sera employée comme suit: contournement de Flims (GR); contournement d'Aarburg (AG); contournement ouest de Soleure (SO); contournement de Staegjitschuggen (VS); contournement de Sissach (BL); contournement de Bulle (FR); contournement de Bazenheid (SG); contournement de Corcelles (NE); Schwanderholzstutz (LU) et Vedeggio (TI).
- S'agissant des autres contributions au financement de mesures techniques, l'on relève un léger recul dû notamment à la mise en œuvre du programme d'allégement budgétaire 2003 (protection des sites construits, galeries paravalanches). Cinq millions sont encore prévus en 2007 pour les passages à niveau. Dans ce domaine, des retards sont survenus au niveau de l'avancement du projet.
- Dépendantes des recettes affectées, les contributions (ordinaires et extraordinaires) versées aux cantons pour le financement de mesures autres que techniques demeurent stables, s'élevant à 510 millions.
- Le domaine propre affiche une croissance marquée de 38 à 78 millions. La prise en charge de la responsabilité des routes nationales par la Confédération dans le cadre de la RPT implique une augmentation de l'effectif du personnel. Afin de garantir une transition sans heurts, les recrutements débuteront en 2007 (12 mio). Le domaine propre englobe désormais la gestion du trafic lourd (20 mio).

A l'exception des coûts de gestion du trafic lourd, les dépenses liées à la circulation routière seront imputées au financement spécial pour la circulation routière. Celui-ci se présente comme suit :

Financement spécial pour la circulation routière

<i>mio CHF</i>	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 %
Recettes	3 756	3 768	3 770	3	0,1
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	280	272	275	3	0,9
Impôt sur les huiles minérales	1 479	1 485	1 485	0	—
Surtaxe sur les huiles minérales	1 997	2 010	2 010	0	—
Autres recettes	1	1	1	0	—
Dépenses	3 602	3 558	3 528	-30	-0,8
Routes nationales	2 019	2 008	1 966	-41	-2,1
Construction	1 310	1 326	1 286	-40	-3,0
Exploitation/entretien	709	682	680	-2	-0,3
Routes principales	191	188	189	1	0,5
Diverses contributions au financement de mesures techniques	851	817	804	-13	-1,5
Contributions aux mesures autres que techniques	504	509	510	1	0,2
Recherche et administration	37	37	59	21	56,9
Solde	154	210	242	32	15,2
Etat du financement spécial en fin d'année	3 855	4 065	4 307	242	6,0

Le tableau indique les dépenses effectives dans les unités administratives concernées. C'est pourquoi les totaux y sont différents de ceux présentés sous l'angle des tâches dans le premier tableau du présent chapitre.

Le solde du financement spécial est une nouvelle fois positif en 2007, car les recettes sont stables et les dépenses reculent légèrement.

Autres ETC, exploitation de l'infrastructure

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 % val. abs.
Total	4 632	4 521	4 543	22	+0,5
Contributions d'exploitation	1 759	1 733	1 795	62	3,6
Trafic régional des voyageurs	961	955	929	-26	-2,7
Indemnisation du trafic combiné	215	220	218	-2	-0,9
CP CFF, exploitation de l'infrastructure	355	356	445	89	25,0
Réduction prix des sillons du trafic par wagons complets	58	20	20	-	-
Autres ETC, exploitation de l'infrastructure	167	179	180	1	-
Chargement d'automobiles	3	3	3	-	-
Contributions à des investissements	2 873	2 788	2 748	-40	-1,4
Besoins de base	1 494	1 502	1 457	-45	-3,0
CP CFF, investissements d'infrastructure	1 048	1 058	980	-78	-7,4
Signalisation en cabine (ETCS)	46	20	10	-10	-50,0
Egalité de traitement des personnes handicapées	10	10	25	15	150,0
Autres ETC, investissements d'infrastructure	336	339	370	31	9,1
Dommages causés par les éléments naturels	-	-	4	4	-
Séparation des courants de trafic	22	13	9	-4	-30,8
Voies de raccordement ferroviaires	20	22	21	-1	-4,5
Investissements trafic combiné	12	40	38	-2	-5,0
Grands projets d'infrastructure	1 379	1 286	1 291	5	0,4
Attributions au fonds pour les grands projets ferroviaires dont financement par l'impôt sur les huiles minérales	1 379	1 286	1 291	5	0,4
	451	396	386	-10	-2,5

Sont financés par les revenus de l'impôt sur les huiles minérales: le chargement d'automobiles, la séparation des courants de trafic, les voies de raccordement ferroviaires, les investissements dans le trafic combiné et les attributions au fonds pour les grands projets ferroviaires (partiellement)

Le tableau indique les subventions effectives destinées aux transports publics. Les totaux sont différents de ceux figurant dans le premier tableau du présent chapitre, car la vue d'ensemble globale comprend aussi les charges du domaine propre (charges de personnel, biens et services, etc.).

Bien que les dépenses en faveur des *transports publics* ne croissent que marginalement par rapport à l'année précédente, plusieurs transferts importants surviennent.

- Dans le cadre du message sur la convention sur les prestations (CP) et sur le plafond de dépenses pour le financement de l'infrastructure ferroviaire des CFF pour les années 2007 à 2010, les prestations de la Confédération aux CFF (5 880 mio) ont été réparties en 1 790 millions pour les contributions d'exploitation et 4 090 millions pour les contributions à des investissements. Les contributions d'exploitation versées aux CFF augmentent donc de 89 millions par rapport à l'année précédente. Cette évolution se justifie par l'extension du réseau (en particulier Rail 2000, 1^{re} étape) et par les prestations de transport croissantes par tronçon, qui entraînent des coûts d'exploitation plus élevés. Comme les chemins de fer ne peuvent dégager qu'en partie les moyens nécessaires à couvrir leurs dépenses d'exploitation, la Confédération doit compenser la différence. En revanche, les contributions aux investissements des CFF diminuent (-78 mio). Simultanément, le crédit CP CFF, investissements d'infrastructure regroupe désormais les anciens articles CP CFF, prêts d'investissements d'infrastructure et CP CFF, amortissements, infrastructure. Ces deux articles ser-

vraient à financer des investissements d'infrastructure du réseau des CFF et leur regroupement permet d'éviter à l'avenir des transferts par le biais des crédits supplémentaires, sans incidences sur le budget.

- 30 millions de francs ont été retranchés du montant inscrit au plan financier au titre du trafic régional des voyageurs, afin de respecter l'objectif d'économies fixé par le Conseil fédéral. Ainsi, les contributions d'exploitation aux transports publics ne croissent pas dans la même mesure que les moyens alloués aux CFF.
- En ce qui concerne les contributions à des investissements, l'augmentation de 30 millions du 9^e crédit-cadre décidée par le Conseil des Etats en faveur du crédit relatif «autres ETC, investissements d'infrastructure» répond, d'une part, à la diminution constatée dans le cas des CFF. En outre, des moyens supplémentaires pour des infrastructures des transports publics répondant aux besoins des personnes handicapées (+15 mio) et une augmentation de l'attribution au Fonds pour les grands projets ferroviaires (+5 mio) sont prévus. Comme tous les véhicules nécessaires à l'exploitation du nouveau tronçon Mattstetten – Rothrist et du tunnel de base du Lötschberg seront munis d'une signalisation en cabine (ETCS) d'ici à la fin de 2007, le subventionnement de l'équipement des cabines avec ce dispositif est supprimé.

Les dépenses de la Confédération pour la navigation aérienne sont en majeure partie du même ordre de grandeur que l'année

dernière. Les charges d'exploitation augmentent légèrement par rapport à l'année précédente, tandis que le coût d'acquisition d'un aéronef ne se répète pas cette année (-3 mio). Par ailleurs,

la dernière tranche de prêt à Skyguide pour la construction du nouveau bâtiment à Dübendorf diminue par rapport au budget 2006 (-3 mio).

125 Défense nationale

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 % val. abs.
Défense nationale	4 386	4 305	4 407	102	2,4
Part en % des dépenses ordinaires	8,5	8,2	8,0		
Défense nationale militaire	4 289	4 206	4 313	106	2,5
Coopération nationale en matière de sécurité	98	99	94	-5	-4,7

La défense nationale comprend la *défense nationale militaire*, qui absorbe environ 98 % des fonds disponibles, et la *coopération nationale en matière de sécurité* (anciennement *défense nationale civile*).

7,8 % des dépenses courantes de la Confédération vont à la défense nationale militaire. Sur l'ensemble des montants budgétisés à ce titre, quelque 187 millions (4,3 %) sont prévus pour la *coopération militaire internationale et le maintien de la paix* (*y compris participation aux travaux des Centres genevois*).

La variation par rapport au budget 2006 (+107 mio, soit +2,5 %) est principalement liée aux facteurs suivants:

- adaptations requises par le NMC, +61 millions (p. ex. comptabilisation des ventes de combustibles et de carburants selon le principe du produit brut); ces charges supplémentaires sont compensées par une augmentation correspondante des revenus;
- coopération militaire internationale et maintien de la paix, +30 millions (augmentation des prestations fournies dans le cadre de l'ONU pour des opérations de maintien de la paix);
- mesures salariales 2007 (compensation du renchérissement, allocation non assurée, +11 millions).

Abstraction faite de ces changements, qui concernent avant tout l'exploitation, les dépenses restent stables dans ce groupe de tâches.

L'exploitation (personnel, biens et services et transferts: 2 786 mio, y compris les cotisations patronales) génère 65 % des dépenses de cette tâche, contre 35 % pour l'armement (arme-

ment proprement dit et investissements: 1 527 mio). Ce rapport, qui permet à l'armée d'évaluer si l'objectif d'un niveau technologique moyen est atteint et, le cas échéant, dans quelle mesure, s'est modifié d'un point de pourcentage par rapport à 2006 au détriment des dépenses d'armement, en raison des facteurs énumérés ci-dessus. La stratégie adoptée dans le cadre de la mise en oeuvre d'Armée XXI, qui consiste à transférer des dépenses d'exploitation dans les dépenses d'armement, est toutefois poursuivie. En valeur absolue, les dépenses d'armement restent cependant au niveau de 2006 (1 529 mio), malgré les économies supplémentaires de 48 millions qui doivent encore être réalisées en 2007 conformément au programme d'allégement budgétaire 2004 (PAB 04). Le plafond de dépenses (enveloppe budgétaire) accordé au domaine de la défense dans le cadre du PAB 04 dans le but de garantir une planification plus sûre et d'accroître la marge de manœuvre budgétaire, ainsi que les réglementations accompagnant cette mesure, permettent de reporter les restes de crédits de l'exercice précédent (y compris les restes de crédits d'exploitation) et de les utiliser pour des investissements d'armement, ce qui engendre une amélioration du rapport susmentionné. Quelque 126 millions ont ainsi pu être reportés de 2004 à 2005 par la voie des suppléments de crédits et être utilisés en majeure partie pour des investissements. L'exercice 2005 a, à son tour, généré des restes de crédits d'environ 200 millions pouvant être reportés sur 2006.

Les crédits destinés à la *coopération nationale en matière de sécurité* connaissent une diminution due surtout au transfert à armesuisse (défense nationale militaire) de la responsabilité du projet de rénovation du réseau OUC 77 et des moyens qui s'y rapportent.

126 Formation et recherche

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	%
Formation et recherche	4 588	4 759	5 196	436	9,2
Part en % des dépenses ordinaires	8,9	9,0	9,4		
Formation professionnelle	497	541	532	-9	-1,7
Etablissements universitaires	1 427	1 471	1 611	140	9,5
Recherche fondamentale	1 640	1 701	1 945	244	14,3
Recherche appliquée	948	976	1 043	67	6,9
Autres tâches d'enseignement	76	70	65	-5	-7,6

Un montant de 2 208 millions est prévu pour la formation, soit quelque 42 % des moyens consacrés au groupe de tâches, tandis que 58 % sont destinés à la recherche. Le déplacement en faveur de la recherche résulte d'une nouvelle clé de répartition dans le domaine des EPF, qui est basée sur les indications du Conseil des EPF. Alors que le budget précédent attribuait aux hautes écoles 79 % de la contribution de financement de la Confédération destiné au domaine des EPF, cette part ne représente plus désormais que 26 %. Cette modification de la clé de répartition est déjà prise en compte dans le tableau.

Suite à l'introduction du NMC, le domaine des EPF s'acquitte désormais envers la Confédération d'un montant total de 443 millions pour les locaux qu'il occupe. Comme les moyens requis sont mis à disposition par la Confédération, il en résulte un gonflement, sans incidences financières, du budget de la Confédération à concurrence de ce montant.

Le recul de la *formation professionnelle* est surtout du à la refonte de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle, qui deviendra dès 2007 l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle et sera géré sur une base autonome; les crédits qui lui sont destinés seront alors attribués au domaine des hautes écoles (-25 mio). On relève également une réduction des contributions en faveur de l'innovation et de projets (-8 mio), qui n'ont encore jamais été épousées depuis leur introduction en 2004. Les contributions forfaitaires aux cantons augmentent en revanche, en application de la loi sur la formation professionnelle, de 23 millions (+5,4 %).

Les subventions aux *hautes écoles* croissent de 140 millions. Cette augmentation résulte principalement des contributions aux loyers versées par les EPF à la Confédération (+123 mio). Les subventions aux hautes écoles spécialisées progressent quant à elles de 14 millions (+4,9 %). Par contre, les hautes écoles cantonales enregistrent un recul tant pour les contributions de base (-13 mio) que pour celles à des investissements (-5 mio), soit -2,6 % au total.

S'agissant des dépenses dans le domaine de la recherche, on distingue la recherche fondamentale de la recherche appliquée. Au registre des dépenses pour la *recherche fondamentale*, figurent par exemple les contributions au Fonds national suisse, une partie des prestations en faveur d'organisations internationales telles que le CERN et l'Agence spatiale européenne (ESA) et, sur la base de la nouvelle clé de répartition décrite en introduction, environ 60 % des contributions de la Confédération au financement du domaine des EPF. En ce qui concerne les programmes-cadres de recherche de l'UE, il est tenu compte du fait qu'ils soutiennent au premier chef la recherche appliquée, raison pour laquelle seuls 10 % des moyens qui leur sont alloués sont désormais attribués à la recherche fondamentale. Bien que la dissolution de ses réserves conformément au PAB 04 ait porté sur 20 millions de plus que l'année précédente, le Fonds national suisse présente une augmentation des dépenses de 4,7 %. En raison de la compensation de prêts consentis au cours des années précédentes, la contribution de la Suisse au CERN n'est que d'environ 4 millions (-30 mio). Un montant de 266 millions est imputé à la recherche fondamentale au titre des loyers que le domaine des EPF doit verser à la Confédération.

La *recherche appliquée* comprend notamment une partie des tâches du domaine des EPF, des stations fédérales de recherches agronomiques, de l'ESA et de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI). En outre, 90 % des crédits prévus pour les programmes-cadres de recherche de l'UE (248 mio) sont dorénavant attribués à la recherche appliquée. Celle-ci se voit enfin imputer une part de 58 millions des coûts de location du domaine des EPF.

En ce qui concerne les *autres tâches d'enseignement*, l'achèvement du projet «l'école sur le net» entraîne une diminution de 4 millions.

127 Agriculture et alimentation

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. absolue	%
Agriculture et alimentation	3 608	3 594	3 596	2	0,1
Part en % des dépenses ordinaires	7,0	6,8	6,5		
Améliorations des structures agricoles et mesures sociales	264	281	288	7	2,5
Production et ventes	767	730	638	-92	-12,6
Paiements directs	2 464	2 472	2 561	89	3,6
Dépenses diverses	113	111	109	-2	-1,8

Depuis le 1^{er} janvier 2000, date de l'entrée en vigueur de la politique agricole 2002, la plus grande part des dépenses agricoles est gérée via trois plafonds de dépenses (enveloppes budgétaires) établis selon les dispositions de la loi sur l'agriculture (Lagr). Les plafonds de dépenses 2004-2007 actuellement en vigueur ont été arrêtés le 5 juin 2003 en même temps que les décisions concernant le développement futur de la politique agricole (PA 2007). Ils ont ensuite été adaptés, par le biais des suppléments 2004 et 2005, aux décisions du Parlement relatives aux deux programmes d'allégement budgétaire 2003 et 2004. Pour les années 2004 à 2007, les enveloppes budgétaires sont fixées à 890 millions pour l'amélioration des bases de production et les mesures sociales, à 2 761 millions pour la production et les ventes ainsi qu'à 9 978 millions pour les paiements directs.

L'évolution en grande partie stable des dépenses agricoles reflète la réorientation de la politique agricole, engagée à la fin des années 90, vers une agriculture davantage axée sur le marché et l'environnement. La diminution de l'ordre de 73 millions par rapport au plan financier en vigueur est essentiellement due à la réduction, du côté des paiements directs, des contributions à la surface de 50 francs par hectare, réduction liée aux objectifs d'économies du Conseil fédéral.

Près de 70 % des dépenses agricoles consistent en *paiements directs* généraux ou écologiques. L'augmentation des paiements directs est imputable pour une bonne part au transfert de moyens financiers destinés au soutien du marché vers les paiements directs dans le cadre de l'extension des subventions au fourrage pour les vaches laitières, ainsi qu'à des dépenses supplémentaires liées aux paiements directs écologiques.

Les dépenses liées au *soutien du marché* sont consacrées aux mesures d'aide à l'écoulement des produits, dans les secteurs de l'économie laitière et animale et de la production végétale, ainsi qu'aux subventions à l'exportation des produits agricoles transformés («Schoggi-Gesetz»). La part des dépenses agricoles destinées au soutien du marché continue de diminuer pour passer à quelque 20 %. Suite à la réallocation des moyens financiers aux paiements directs, les dépenses pour les aides et les suppléments dans le domaine du lait diminuent de 76 millions pour ne plus représenter que 360 millions environ. Les exigences en matière de politique budgétaire (PAB 03/04), les engagements internationaux (OMC) et la poursuite du développement de la politique agricole suisse ont pour conséquence de nouvelles réductions des dépenses consacrées au soutien du marché.

Les mesures prévues au titre de l'*amélioration des bases de production* sont surtout destinées à faire baisser les coûts ainsi qu'à améliorer la qualité des produits; elles devraient ainsi renforcer la compétitivité de l'agriculture suisse. L'essentiel des dépenses est consacré aux deux instruments que sont l'amélioration des structures et les crédits d'investissements, ainsi qu'à des mesures relatives à la production végétale et animale. Les dépenses consacrées à l'amélioration des bases de production affichent une hausse, qui s'explique par les moyens financiers alloués en raison des intempéries de 2005. Ces dépenses supplémentaires ont été partiellement compensées par des prélèvements importants sur les aides à la reconversion professionnelle et les aides aux exploitations, ce qui explique la diminution des dépenses dans le domaine des *mesures sociales* par rapport à l'année précédente. Outre les postes susmentionnés (aides à la reconversion professionnelle et aides aux exploitations), les allocations familiales représentent le poste de dépenses le plus important au sein de l'agriculture.

128 Relations avec l'étranger - Coopération internationale

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	%
Relations avec l'étranger - Coopération internationale	2 276	2 291	2 346	55	2,4
Part en % des dépenses ordinaires	4,4	4,3	4,3		
Relations politiques	588	608	646	38	6,3
Aide aux pays en développement et aux pays en transition	1 596	1 590	1 601	11	0,7
Relations économiques	92	93	99	6	6,2

Dans le cadre des relations avec l'étranger et la coopération internationale, on distingue entre les relations politiques, l'aide aux pays en développement et en transition ainsi que les relations économiques.

Le secteur des *relations politiques* représente 28 % des dépenses de ce domaine. Il recouvre notamment le réseau diplomatique et consulaire suisse, diverses contributions de la Suisse aux organisations internationales (ONU, Conseil de l'Europe, etc.), la politique d'Etat hôte, la résolution civile des conflits et la promotion des droits de l'homme, ainsi que d'autres domaines comme la contribution aux émissions de la SSR pour l'étranger. L'augmentation par rapport au budget 2006 est due principalement à la contribution suisse à l'ONU (augmentation des opérations de maintien de la paix propres à l'ONU particulièrement en Afrique) et à la prise en compte dans ce secteur de la contribution aux émissions de la SSR pour l'étranger.

Le secteur de *l'aide aux pays en développement et en transition* représente, près de 70 % des dépenses de ce domaine et connaît une très légère hausse par rapport au budget 2006. Il rassemble la coopération technique et financière, l'aide humanitaire, la coopération économique au développement, la participation aux banques régionales de développement, les contributions aux organisations internationales du développement une partie de

l'aide aux pays en transition (aide à l'Est). Les dépenses en faveur des pays de l'Europe de l'Est diminuent de manière substantielle (-34 mio), avant tout en relation avec les compensations apportées pour la participation suisse à l'élargissement de l'Union européenne (env. 30 mio en tout, dont la moitié dans le secteur de l'aide aux pays en développement et en transition). Les contributions aux organisations internationales augmentent de près de 24 millions, les fonds environnementaux multilatéraux de près de 10 millions, la contribution à la reconstitution des ressources de l'association internationale de développement (Banque mondiale) de sept millions et le soutien financier aux actions humanitaires de quelques deux millions.

Le secteur des *relations économiques* contribue pour environ quatre pour cent aux dépenses du domaine. Outre les contributions aux organisations internationales du domaine économique (OMC, AELE, Fonds monétaire international etc.), ce secteur couvre les autres relations économiques ainsi qu'une partie de l'aide aux pays d'Europe de l'Est – où se situent les différences principales par rapport au budget 2006, soit en particulier la diminution des prêts et participations dans les pays d'Europe de l'Est (-5 mio) et de la participation à la banque européenne pour la reconstruction et le développement (-1 mio) et la prise en compte des moyens réservés pour la participation suisse à l'élargissement de l'Union européenne.

129 Autres groupes de tâches

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 %
Autres groupes de tâches	4 576	4 914	4 960	46	0,9
Part en % des dépenses ordinaires	8,9	9,3	9,0		
Conditions institutionnelles et financières	2 205	2 391	2 357	-34	-1,4
Ordre et sécurité publique	756	835	858	23	2,8
Culture et loisirs	437	429	441	12	2,7
Santé	200	205	206	2	0,9
Protection et aménagement de l'environnement	514	555	566	11	1,9
Economie	465	499	532	33	6,6

Les dépenses des six autres groupes de tâches de la Confédération se montent à 5 milliards à peine pour 2007 (9 % du budget). Elles progressent de 0,9 %, soit de 45 millions, par rapport à l'exercice précédent (3 % de la croissance globale). Dans les faits, la majeure partie des tâches de ces six groupes devra cependant être exécutée avec des moyens en diminution par rapport à l'année en cours. Une part de 40 millions dans l'augmentation des dépenses revient à la protection contre les crues et à la réparation des dommages causés par les inondations en 2005 (groupes de tâches «protection de l'environnement et aménagement du territoire» et «économie»). L'augmentation des dépenses pour l'Euro 08 (culture et loisirs) se monte à environ 20 millions. La restitution de la taxe d'incitation sur les COV connaît également une hausse de 20 millions (protection de l'environnement et aménagement du territoire). L'augmentation de 15 millions du côté des dépenses destinées à l'assainissement des sites

contaminés est entièrement compensée par les revenus de la taxe correspondante (protection de l'environnement et aménagement du territoire). Des dépenses supplémentaires de 6 millions résultent enfin du passage à la comptabilisation brute pour les contributions à l'élimination des déchets d'abattoirs (santé). Ces développements extraordinaires échappant en partie au contrôle de la Confédération se traduisent par des dépenses supplémentaires de 100 millions. Sans cela, les dépenses enregistraient un net recul dans ces six groupes de tâches.

Un recul marqué des dépenses est à signaler dans le groupe de tâches «Conditions institutionnelles et financières» (jusqu'alors «Administration générale»). Exception faite du législatif (+3 mio) et du domaine de la saisie et du traitement des données (Statistique, MeteoSuisse, Swisstopo; +6 mio), dont les dépenses supplémentaires résultent en particulier des accords

bilatéraux avec l'UE, tous les sous-groupes de tâches participent à ce recul (Etat-major du Conseil fédéral, soutien de la direction des départements, politique budgétaire et fiscale, prestations de services internes). La progression du groupe de tâches «Ordre et sécurité publique» s'explique d'une part par le nouveau Tribunal fédéral administratif (+20 mio), d'autre part par la surveillance des frontières (+8 mio), pour laquelle des investissements dans les domaines des réseaux de radiocommunication, de la contrebande de stupéfiants et de la surveillance de la frontière verte se font notamment sentir. Dans le groupe de tâches «Culture et loisirs», la participation accrue de la Confédération à l'Euro 08 se traduit par une augmentation des dépenses de 20 millions par rapport au budget 2006, répartie entre la direction de projet, la promotion de l'image de la Suisse et les contributions à l'agrandissement des stades de Zurich et de Genève. D'autres tâches de ce groupe font au contraire l'objet de réductions, notamment

la sauvegarde du patrimoine culturel et l'encouragement de la culture. Le groupe de tâches «Environnement et aménagement du territoire» connaît d'importants remaniements. Alors que les contributions destinées aux installations pour les eaux usées et les déchets peuvent être réduites dans l'ensemble de 60 millions, la protection contre les crues (+28 mio), les remboursements de la taxe sur les COV (+20 mio) et l'assainissement des sites contaminés (+15 mio) en particulier enregistrent une nette croissance. L'augmentation des dépenses dans le groupe de tâches de l'économie est due pour l'essentiel à la surveillance des marchés financiers (+ 7 mio), au secteur forestier (en rapport avec la réparation des dommages causés par les inondations en 2005, +15 mio) et à la hausse des prêts accordés à la Société suisse de crédit hôtelier (+17 mio); il convient du reste de noter que ces prêts, qui ont été fortement réduits entre 2004 et 2006 dans le cadre du programme d'allégement budgétaire 2003, cesseront après 2007.

13 Fonctions transversales

131 Personnel

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 %
Charges de personnel	4 375	4 506	4 542	36	0,8
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 259	4 374	4 426	53	1,2
Pouvoir législatif	61	65	62	-4	-5,7
Indemnités allouées aux parlementaires	35	38	35	-3	-8,7
Charges de personnel ¹	26	27	27	-1	-2,2
Autres charges de personnel	-	-	-	-	-
Pouvoir judiciaire	73	82	124	42	50,8
Rétribution et rentes versées aux juges fédéraux	27	30	33	4	12,2
Charges de personnel ¹	46	52	90	37	71,4
Autres charges de personnel	-	-	1	1	-
Pouvoir exécutif	3 950	3 996	3 876	-120	-3,0
Rétribution CF et ChF	4	4	4	-	-
Rétribution commissions	1	1	1	-	9,1
Charges de personnel ¹	3 838	3 880	3 755	-125	-3,2
Charges de personnel, personnel local DFAE ¹	41	42	45	3	6,9
Autres charges de personnel	66	69	71	2	3,3
Crédits globaux et spéciaux	108	162	297	135	83,6
Réserve du Conseil fédéral	-	10	2	-8	-82,2
Handicapés ¹	-	12	12	-	-1,6
Stagiaires des hautes écoles ¹	-	3	5	2	66,7
Personnes en formation ¹	-	12	11	-	-
Mesures salariales ²	-	2	98	96	-
Cotisations patronales globales ³	-	16	66	51	-
Prestations patronales ⁴	108	107	103	-5	-4,3
Restructurations	67	68	67	-1	-1,6
Plan social	67	68	67	-1	-1,6
Charges de personnel financées par des crédits d'équipement	117	133	116	-17	-12,6
Charges liées au personnel engagé temporairement ¹	117	133	116	-17	-12,6
Dépenses de personnel	4 375	4 506	4 542	36	0,8

1 Rétribution du personnel et cotisations patronales

2 Solde de crédit du B 06; mesures salariales inscrites à titre préventif au B 07

3 C05 décentralisé; B06 réservé pour des crédits centralisés; B07 réservé pour des mesures salariales et des crédits centralisés

4 PRA (ordonnance régissant le versement de prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers), prestation complémentaire de l'employeur OPRA, femmes au bénéfice de la garantie de droit, accident de travail et invalidité professionnelle, anciennes charges de la CFP (risques de procès)

Aperçu

La classification des charges de personnel a été modifiée à l'occasion de l'introduction du NMC. Ainsi, ces charges comprennent désormais également les coûts de formation et de perfectionnement pour l'ensemble de l'administration fédérale, pour la garde des enfants et pour la stratégie en matière de personnel ainsi que divers autres postes. Il ne s'agit pas là de dépenses supplémentaires, mais de dépenses inscrites pour la première fois au titre des charges de personnel dans le budget 2007. Cette nouvelle classification a pour effet, toutes choses étant égales par ailleurs, que les charges de personnel augmentent de 60-70 millions de francs par rapport à la situation d'avant le passage au NMC.

Toutefois, afin de permettre la comparaison avec les années précédentes, ces dépenses ont été réparties selon la nouvelle clas-

sification dans le compte 2005 et le budget 2006. Ce faisant, quelques postes n'ont pas été imputés adéquatement, de sorte qu'il manque pour ces années entre 10 et 12 millions de francs en charges de personnel selon la nouvelle classification (dont 9 mio pour les interventions des membres du Corps suisse d'aide humanitaire, CSA).

En outre, les charges de personnel sont classées selon les trois pouvoirs de l'Etat. S'y ajoutent les crédits globaux et les crédits spéciaux budgétisés et gérés de manière centralisée par l'Office fédéral du personnel.

Compte tenu de la ventilation inadéquate déjà mentionnée, les charges de personnel augmentent à raison de 24 à 26 millions (+0,5 %) par rapport au budget 2006. Cette augmentation peut

surprendre, eu égard aux efforts d'économies en cours. Elle s'explique en premier lieu par des hausses concernant le pouvoir judiciaire (réorganisation des tribunaux) ainsi que les crédits globaux et les crédits spéciaux. Les diverses causes sont exposées ci-après en détail.

Pouvoir législatif

Les charges de personnel du pouvoir législatif sont en légère baisse suite à une réorganisation interne des services du Parlement.

Pouvoir judiciaire

La rétribution des juges et les charges de personnel du pouvoir judiciaire augmentent d'environ 42 millions (+51 %). Cette croissance relativement importante est due à la réorganisation en cours des tribunaux. En raison de la mise en place du Tribunal administratif fédéral, les actuelles commissions de recours rattachées aux départements sont supprimées. Il en résulte un transfert de moyens du pouvoir exécutif vers le pouvoir judiciaire. Ce transfert constitue environ deux tiers de l'augmentation totale. Il s'y ajoute une majoration des ressources pour les juges et le personnel à hauteur d'un bon tiers de la croissance totale. Cette hausse supplémentaire provient surtout du fait que la plupart des personnes employées au Tribunal administratif fédéral (p. ex. greffiers) sont dans une classe de traitement plus élevée qu'elles ne l'étaient jusqu'ici dans les commissions de recours. Il faudra donc procéder à une nouvelle évaluation de la masse salariale au terme de la procédure de recrutement. Le Tribunal administratif fédéral communiquera par écrit au Parlement en automne 2006 la valeur corrigée, dans le cadre des délibérations sur le budget.

Pouvoir exécutif

Les charges de personnel du pouvoir exécutif, déterminantes pour la gestion des coûts, diminuent de 120 millions (-3,0 %) par rapport au budget 2006. Ce recul est dû à trois raisons principales. Premièrement, les mesures d'économies décidées exerceront aussi des effets durant l'exercice budgétaire 2007. 46 millions seront ainsi économisés grâce au programme d'abandon de tâches (PAT) et à la réforme du DDPS. Deuxièmement, la dissolution des commissions de recours et l'externalisation de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle entraînent des transferts de crédits d'un montant de 31 millions vers le pouvoir judiciaire et le troisième cercle. Troisièmement, une différence sans incidences financières provient des mesures salariales budgétisées. Celles-ci sont comprises dans les charges de personnel des départements dans le budget 2006, en raison de l'allocation unique octroyée en mars. Dans le budget 2007, les moyens financiers prévus à titre préventif sont encore budgétisés de manière centralisée sous les crédits globaux et les crédits spéciaux de l'OPFER, car ils ne seront cédés aux offices

qu'au terme des négociations avec les partenaires sociaux, en décembre. La différence est de 46 millions. En revanche, on observe une légère hausse des autres charges de personnel et des charges du personnel local du DFAE, de 8 millions au total.

Par ailleurs, à l'occasion du budget 2007, neuf nouveaux offices gérés par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB) passeront de l'administration centrale proprement dite au deuxième cercle.

Crédits globaux et crédits spéciaux

Au terme de l'*évaluation globale des ressources* conduite cette année, la réserve du Conseil fédéral est presque complètement utilisée. Huit millions au total ont été alloués aux unités administratives qui ont présenté des demandes. Si l'on veut maintenir la procédure et la marge de manœuvre du Conseil fédéral, il faudra réalimenter la réserve. Il faudra examiner si une partie des économies substantielles engendrées dans le domaine du personnel par toutes les réorganisations peut être cédée à la réserve du Conseil fédéral.

Le crédit pour l'emploi de stagiaires universitaires augmente de deux millions pour atteindre cinq millions au total dans le budget 2007. Le but de ces stages est de permettre aux titulaires d'un diplôme universitaire d'acquérir une première expérience pratique. Eu égard à la réforme du domaine de la formation (Bologne) et à la demande accrue de places de stage qu'elle a entraînée, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter le crédit concerné. En outre, l'administration fédérale doit elle aussi offrir des canaux de recrutement sous la forme de stages, si elle entend rester concurrentielle au niveau de la lutte croissante pour les jeunes talents.

La planification des mesures salariales est fondée sur le train de mesures portant sur les salaires et la prévoyance professionnelle négocié à la fin de l'été 2004 avec les associations du personnel et sur l'étude comparative des salaires et des caisses de pensions effectuée en automne 2005. Le train de mesures prévoit, s'agissant des salaires, d'octroyer en 2007 au personnel une nouvelle compensation du renchérissement correspondant approximativement au renchérissement cumulé des années 2004 à 2006 (quelque 3,4 %). Le train de mesures partait du principe que le changement de primauté dans le domaine de la prévoyance professionnelle interviendrait au 1^{er} janvier 2007 (selon les données de l'époque). Comme le changement de primauté aura lieu au plus tôt en 2008, il faut renoncer, faute de moyens financiers, à une compensation constitutive de rentes à hauteur du renchérissement cumulé de 2004 à 2006. Comme elle serait encore assurée selon la primauté des prestations, cette compensation se répercuterait à raison de 270 millions sur le budget, d'où un dépassement de 120 millions du montant budgétisé. En lieu et place de cette compensation, il est prévu d'octroyer en 2007 une compensation intégrale du renchérissement et, le cas échéant,

compte tenu des résultats de l'étude comparative des salaires, de verser une allocation unique modulée selon les fonctions et les prestations. La compensation initialement prévue du renchérissement cumulé interviendra après le changement de primauté, probablement en 2008.

132 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 %
Compte de financement					
Recettes	11	11	28	17	144,5
Recettes courantes	11	11	28	17	144,5
Recettes d'investissement	–	–	–	–	–
Dépenses	596	667	706	40	5,9
Dépenses courantes	372	395	583	188	47,6
Dépenses d'investissement	224	272	123	-148	-54,7

Les recettes courantes du domaine des TIC augmentent de 17 millions. Cette augmentation est due aux prestations que l'Office fédéral de l'informatique (OFIT) fournit et facture à des tiers externes. Dans le domaine des dépenses, un montant de 148 millions est transféré des dépenses d'investissement dans les dépenses courantes. Ce transfert est lié à l'application, voulue par le NMC, de règles plus strictes et de limites plus élevées en matière d'inscription à l'actif des immobilisations incorporelles (logiciels). Corrigées de ce facteur, les dépenses courantes enregistrent une hausse de 40 millions. Celle-ci est liée aux dépenses plus élevées de biens et services et d'exploitation de l'OFIT (contenues dans l'enveloppe budgétaire). Ces dépenses supplémentaires sont en partie compensées par les surcroûts de recettes mentionnés plus haut.

79 millions au total sont budgétisés au titre d'amortissements pour les éléments réévalués du patrimoine administratif dans le domaine informatique.

Suite à l'introduction du NMC, l'imputation des prestations TIC est comptabilisée dans les crédits. Les fournisseurs de prestations (l'OFIT, les centres de services informatiques du DFAE, du DFJP, du DFE et du DDPS, lequel fait désormais partie du domaine de la défense) facturent aux bénéficiaires la totalité des prestations fournies. Les revenus de l'imputation des prestations inscrits aux budgets des fournisseurs s'élèvent à 421 millions; le même montant figure à titre de charges dans les budgets des bénéficiaires. Les TIC constituent ainsi l'un des domaines les plus importants du point de vue de l'imputation interne de prestations.

L'OFIT et le centre de services informatique du DFJP fournissent des prestations non seulement à l'administration fédérale, mais aussi à des institutions proches de l'administration qui poursuivent un but d'intérêt public (p. ex. PUBLICA, RUAG, RFA, swiss-medical); ils réalisent, à ce titre, des recettes de 28 millions.

Charges de personnel financées par des crédits d'équipement

Le recul des charges de personnel financées par des crédits d'équipement se situe dans les limites des fluctuations normales et s'inscrit dans les efforts généraux d'économies.

Les prestations TIC que les bénéficiaires reçoivent proviennent à 62 % de fournisseurs internes. Les ressources que les bénéficiaires consacrent à l'achat de prestations TIC figurent dans les crédits de charges et d'investissement suivants:

- charges de biens et services informatiques (matériel informatique, logiciels informatiques, licences logicielles, exploitation/maintenance informatique, développement informatique et conseils)
- autres charges d'exploitation (télécommunication)
- amortissement du patrimoine administratif (amortissements informatiques)
- immobilisations corporelles et incorporelles, provisions (investissements dans des systèmes informatiques, achats, licences et développement de logiciels).

133 Trésorerie de la Confédération

La Trésorerie de la Confédération veille au bon déroulement des opérations de paiement de la Confédération ainsi que de ses entreprises et établissements. Les besoins de financement sont couverts avant tout par des emprunts sur les marchés financiers. Pour parer aux variations de ses liquidités, la Confédération dispose de réserves de trésorerie appropriées, placées de manière sûre et rentable.

En 2007, la Trésorerie devra couvrir les besoins suivants: en plus de l'avance prévue de 0,9 milliard au fonds pour les grands projets ferroviaires, des prêts destinés à l'assurance-chômage devront être financés à hauteur d'un milliard; un montant de 2,4 milliards devra par ailleurs être mis à disposition pour le refinancement progressif de PUBLICA, opération qui sera achevée en

2008. Contrairement à ce qui était le cas pour l'exercice précédent, la Trésorerie ne doit pas couvrir de déficit du compte financier du fait de l'excédent prévu. De plus, les variations du patrimoine administratif et financier devraient produire des recettes. Un afflux de 80 millions est prévu du côté de la Caisse d'épargne du personnel fédéral.

Pour l'année 2007, les *besoins de financement nets* sont estimés à quelque 3,1 milliards au total. La Trésorerie se procurera les moyens nécessaires sur les marchés financiers. Les principaux instruments dont elle dispose pour se procurer ces fonds sont les créances comptables à court terme et les emprunts. Les éventuels besoins et variations à court terme des moyens de trésorerie sont couverts dans le cadre de la gestion quotidienne des liquidités,

assurée par le biais de crédits et de placements à court terme. Par sa présence régulière sur le marché suisse des capitaux, la Confédération contribue à assurer également pour l'avenir une liquidité du marché suffisante dans le segment des emprunts fédéraux. Sur le marché des capitaux, les rendements des emprunts fédéraux servent de valeur de référence. En d'autres termes, le rendement des autres emprunts est comparé à celui des emprunts de la Confédération. Grâce à leur notation élevée, ces derniers ont comparativement le rendement le plus faible.

Dans le cadre de sa *stratégie en matière de gestion des devises*, la Trésorerie acquerra des devises ou assurera leur couverture pour des montants d'environ 700 millions d'euros et 500 millions de dollars américains.

14 Gestion par mandats de prestations et enveloppes budgétaires (GMEB)

140 Enveloppes budgétaires des unités administratives GMEB

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Unités administratives GMEB actuelles			nouv. incl. Budget 2007
			Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	%	
Compte de résultats						
Revenus (enveloppe budgétaire)	235	246	290	44	18,0	2 066
Charges (enveloppe budgétaire)						
Charges de fonctionnement	467	505	662	157	31,0	2 191
Compte des investissements						
Recettes (enveloppe budgétaire)	–	–	–	–	–	25
Vente d'immobilisation corporelles et incorporelles, provisions						
Dépenses (enveloppe budgétaire)	23	23	32	9	40,4	293
Immobilisations corporelles et incorporelles, provisions						

Dans le cadre du budget 2007, un total de 23 unités administratives sont gérées par mandats de prestations et enveloppes budgétaires (GMEB), suite au passage de neuf nouvelles unités à la GMEB. L'objectif visé en la matière par la stratégie globale du Conseil fédéral pour la législature en cours est ainsi atteint. Le nombre des unités soumises à la GMEB a doublé. Les enveloppes budgétaires sont évaluées en fonction des objectifs fixés en matière de prestations et d'efficacité dans les mandats de prestations pluriannuels.

Avec le passage à la comptabilité basée sur l'exercice, les éléments sans incidence financière sont désormais comptabilisés dans les crédits (p. ex. amortissements, imputation des prestations de location, etc.). De plus, suite à l'introduction du NMC, de nouveaux principes de gestion sont appliqués, notamment dans le domaine des TIC. Ces nouveaux procédés, qui accroissent la transparence dans la présentation des crédits, entraînent une hausse considérable des charges de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

Dans le cas des unités nouvellement soumises à la GMEB, une comparaison directe avec les années précédentes s'avère difficile. Cette difficulté est toutefois compensée par les informations supplémentaires fournies dans le domaine des coûts et des revenus.

Les revenus de fonctionnement s'élèvent à 44 millions. 41 millions concernent l'imputation interne de prestations et d'autres éléments de crédits sans incidence financière, suite à la comptabilisation de la gestion des stocks selon les principes du NMC. Les revenus de fonctionnement ayant une incidence financière des 13 unités administratives déjà soumises à la GMEB se maintiennent au niveau inscrit au budget de l'année précédente (+4 mio).

La progression des *charges de fonctionnement* de 157 millions est essentiellement liée à l'imputation des prestations entre unités administratives, désormais comptabilisée dans les crédits (+127 mio), et aux autres éléments de crédits sans incidence financière (+48 mio). Les charges de fonctionnement ayant une incidence financière des 13 unités administratives appliquant la GMEB avant 2007 ont en revanche diminué.

Le rapport entre les charges et les revenus de fonctionnement est plus équilibré depuis que neuf nouvelles unités administratives appliquent elles aussi la GMEB. Cette situation s'explique par le fait que certaines des nouvelles unités soumises à la GMEB fournissent des prestations à l'administration (p. ex. fournisseurs de prestations TIC, Centrale des voyages de la Confédération, domaine «constructions» d'armasuisse). La facturation des prestations fournies, qui reflète les coûts engendrés, se répercute sur les revenus. En revanche, les charges de fonctionnement sont plus basses que les revenus, car elles n'englobent pas encore tous les coûts impliqués. Les revenus de fonctionnement du domaine «constructions» d'armasuisse comprennent, en plus, les intérêts comptables de biens-fonds et de constructions, facturés aux bénéficiaires de prestations, mais non encore inscrits aux charges de fonctionnement. La majeure partie des revenus de fonctionnement des offices GMEB proviennent du domaine «constructions» d'armasuisse (1,3 mrd). Les charges de fonctionnement correspondantes ne s'élèvent, quant à elles, qu'à 896 millions.

Par rapport à l'année précédente, les *dépenses d'investissement* croissent de neuf millions. Cette progression s'explique par le transfert, dans les dépenses d'investissement, des crédits inscrits autrefois au poste des dépenses de biens et services (p. ex. achats de matériel), suite à l'introduction du NMC, par la hausse du prix des métaux (swissmint) et par des coûts supplémentaires pour l'imputation interne de prestations en lien avec des projets informatiques de la Centrale de compensation.

Au total, les charges de fonctionnement ayant une incidence financière et les dépenses d'investissement des unités administratives appliquant déjà la GMEB diminuent de 11 millions.

Seul le domaine «constructions» d'armasuisse enregistre des *re-cettes d'investissement* provenant de la vente d'immeubles.

15 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats

mio CHF

Compte de financement	Montant	Compte de résultats	Montant	Déférence
Solde de financement	918	Résultat annuel	676	-242
Solde de financement ordinaire	918	Résultats ordinaires	676	-242
Recettes ordinaires	55 948	Revenus ordinaires	55 802	-146
Recettes fiscales	51 493	Revenus fiscaux	51 493	–
Patentes et concessions	1 271	Patentes et concessions	1 271	–
Recettes financières	1 266	Revenus financiers	1 282	16
Autres recettes courantes	1 700	Autres revenus	1 737	37
Recettes d'investissement	218	Prélèvements de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	19	-218
				19
Dépenses ordinaires	55 030	Charges ordinaires	55 126	96
Dépenses propres	8 792	Charges propres	9 941	1 149
Dépenses de personnel	4 542	Charges de personnel	4 542	–
Dépenses de biens et services et autres dépenses d'exploitation	3 066	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3 275	209
Dépenses d'armement	1 184	Charges d'armement	1 184	–
		Amortissements du patrimoine administratif	940	940
Dépenses de transfert courantes	35 668	Charges de transfert	41 119	5 451
Parts de tiers aux recettes de la Conf.	7 917	Parts de tiers aux revenus de la Conf.	7 917	–
Dédom. à des collectivités publiques	3 722	Dédom. à des collectivités publiques	3 722	–
Contributions à des propres institutions	13 615	Contributions à des propres institutions	13 621	6
Contributions à des tiers	10 414	Contributions à des tiers	10 414	–
		Réévaluation contributions à des investissements	5 045	5 045
		Réévaluation autres charges de transfert	400	400
Dépenses financières	4 125	Charges financières	3 996	-129
Dépenses d'intérêts	3 974	Charges d'intérêts	3 837	-137
Autres dépenses financières	151	Autres charges financières	159	8
		Attributions à des fonds affectés enregistrées sous les capitaux de tiers	70	70
Dépenses d'investissement	6 445			-6 445
Immobilisations corporelles et provisions	853			-853
Immobilisations incorporelles	95			-95
Prêts	439			-439
Participations	51			-51
Contributions à des investissements	5 007			-5 007
Recettes extraordinaires	–	Revenus extraordinaires	–	–
Dépenses extraordinaires	–	Charges extraordinaires	–	–

Contrairement au compte de financement, dans lequel les recettes et les dépenses sont mises en regard conformément aux objectifs du frein à l'endettement, le compte de résultats indique, pour une période donnée, le solde issu de la diminution (charges) et de l'augmentation de valeurs (revenus), c'est-à-dire la modification de la situation patrimoniale des finances fédérales.

Le tableau ci-après renseigne sur les délimitations entre le compte de financement et le compte de résultats. Outre les charges ayant une incidence financière, le compte de résultats comprend les opérations comptables sans incidence financière. Celles-ci concernent principalement les diminutions de stocks de pro-

ducts finis ou semi-finis, les amortissements, les réévaluations et les délimitations dans le temps des charges et des revenus. Par ailleurs, les dépenses et les recettes d'investissement n'apparaissent pas dans le compte de résultats, puisqu'elles figurent séparément dans le compte d'investissement.

Si le compte de financement et le compte de résultats affichaient par le passé des différences importantes, ils ne différeront plus que légèrement suite à leur présentation selon le nouveau modèle comptable. Cette situation s'explique principalement par le fait que les tranches d'amortissement liées au refinancement de la Caisse fédérale de pensions et des caisses de pensions de

la Poste et des CFF disparaissent, alors qu'elles ont fortement pesé sur le compte de résultats au cours des années passées. Les montants non encore amortis à fin 2006 (6,0 mrd) seront portés au découvert du bilan dans le cadre du retraitement du bilan d'ouverture conforme au NMC. En raison du volume constant des investissements de la Confédération, les amortissements et les réévaluations ne divergent guère des dépenses d'investissement annuelles. Notons encore que, dans le compte de résultats prévisionnel présenté dans le cadre du budget, les délimitations dans le temps des opérations comptables ne sont en outre que difficilement prévisibles et ne sont donc que partiellement prises en compte. Celles-ci ne peuvent généralement être calculées qu'au moment de la clôture des comptes.

Les différences entre le compte de financement et le compte de résultats, qui totalisent 242 millions, se répartissent comme suit dans les groupes de comptes.

Recettes ordinaires / Revenus ordinaires (-146 millions)

La rectification des *revenus financiers* (+16 millions) découle de la délimitation dans le temps des revenus des intérêts. Pour ce qui est des *autres revenus* (+37 mio), les corrections résultent, d'une part, de l'inscription à l'actif de prestations internes en lien avec des projets en cours et, d'autre part, de la comptabilisation de valeurs locatives. Les *recettes d'investissement* (-218 mio) sont inscrites au compte d'investissement. Les *prélèvements de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* (+19) concernent le fonds d'assainissement de sites contaminés.

Dépenses ordinaires / charges ordinaires (+96 mio)

Dans le groupe de comptes *charges de fonctionnement et autres charges d'exploitation* (+209 mio), les délimitations résultent en majeure partie de diminutions de stocks sans incidence financière (surtout dans les domaines de la défense et de la topographie nationale) et d'une augmentation de la provision auprès de la Monnaie fédérale Swissmint en vue de l'accroissement prévu de la circulation monétaire. Les unités administratives ont budgétisé les *amortissements du patrimoine administratif* (+940 mio) selon les nouvelles règles du NMC. Les tranches d'amortissement sont calculées linéairement selon la durée d'utilisation. Les *contributions à des investissements* déjà versées sont inscrites à l'actif et simultanément réévaluées à 100 % par le biais des charges de transfert. Ces réévaluations s'élèvent au total à 5 045 millions en 2007. Les réévaluations figurant dans les autres charges de transfert (+400 mio) concernent les *prêts et les participations*, qui sont comptabilisés et inscrits à l'actif par le biais du compte des investissements au moment de leur versement. Ces prêts et participations sont ensuite réévalués conformément aux règles du NMC (nouveaux prêts octroyés aux CFF et aux autres ETC: 321 mio, dernière tranche destinée à skyguide en lien avec le nouveau bâtiment de Dübendorf: 4 mio, crédits d'investissement accordés à l'agriculture: 73 mio, et aux banques de développement: 2 mio). La correction des *charges d'intérêts* (-137 mio) découle avant tout de la délimitation dans le temps des intérêts sur prêts et de swaps d'intérêts. Les *autres charges financières* (+8 mio) augmentent en raison de la délimitation dans le temps de commissions liées aux instruments de financement de la Trésorerie fédérale. Les *attribution à des fonds affectés enregistrées sous les capitaux de tiers*, de 70 millions au total, concernent l'impôt sur les maisons de jeu (65 mio) et la taxe d'incitation sur les COV/HEL (5 mio).

16 PAB 03 et PAB 04: état de la mise en œuvre

Le programme d'allégement budgétaire décidé par les Chambres fédérales durant la session d'hiver 2003 (PAB 03) a déjà déployé pleinement ses effets pour un montant d'environ trois milliards en 2006. Cet allégement peut en majeure partie être maintenu pour l'année budgétaire 2007; toutefois, certaines mesures arrivent à leur terme, comme c'est le cas dans le domaine de l'AVS pour la compensation de la contribution versée au titre de la retraite anticipée. Par contre, le deuxième programme d'allégement budgétaire décidé en été 2005 (PAB 04) n'atteindra son volume maximal d'économies qu'à partir de 2008 (quelque 2 mrd). En 2007, le PAB 04 engendre des réductions de dépenses à hauteur de 1,7 milliard. Au total, les deux PAB allègent le budget 2007 de plus de quatre milliards, fournissant ainsi une contribution fondamentale à l'équilibre structurel du budget.

La mise en œuvre des économies décidées par le Parlement sera contrôlée de la manière suivante. Tout d'abord, dans le cadre de l'établissement du budget, les plafonds de dépenses attribués aux départements seront abaissés en fonction des mesures d'allégement décidées de manière ciblée. Cette première étape permet de garantir que les volumes d'économies visés par le biais des PAB seront globalement respectés dans les différents départements. Ensuite, sur la base des demandes budgétaires, on vérifiera crédit par crédit que les mesures d'allégement sont bel et bien appliquées. Cette procédure sera également utilisée lors de l'examen de crédits supplémentaires.

Des informations seront régulièrement fournies sur l'état de réalisation des deux programmes d'allégement dans le cadre du message relatif au budget et au compte. Les rapports établis à ce stade ont montré que les mesures du PAB 03 et du PAB 04 ont été mises en œuvre presque sans exception, tant pour les recettes que pour les dépenses, jusqu'à l'exercice budgétaire 2006. Les observations faites cette année ne révèlent rien de différent. Hormis les écarts énumérés ci-après, les services de l'administration ont appliqué intégralement les mesures du PAB 03 et du PAB 04 dans le cadre du présent budget. Les quelques exceptions concernent les domaines suivants.

Les *subventions d'exploitation versées aux établissements d'éducation* ont dû être augmentées par le biais de suppléments en 2004 (5,0 mio) et en 2005 (3,2 mio), en raison du nombre croissant de cas difficiles. Les moyens prévus à ce titre ont donc été accrus de trois millions non seulement en 2006, mais aussi dans le budget 2007 et le plan financier actuel. Ces hausses concernent un crédit ayant fait l'objet de réductions dans le cadre du PAB 03 (2004: -0,5 mio; 2005: -6 mio; 2006: -6,4 mio). Le renforcement des critères de reconnaissance décidé dans le cadre du PAB 03 pour l'exécution des peines et mesures a toutefois été concrétisé, car les moyens supplémentaires requis sont liés à d'autres facteurs concernant les mêmes subventions.

Suite aux *intempéries de 2005*, davantage de moyens sont sollicités par le biais du supplément I/2006 (18 mio) et du budget 2007 (17 mio) pour les améliorations structurelles dans le domaine agricole. Les objectifs d'économies fixés pour l'agriculture

aux termes du PAB 03 (103 mio en 2006) et du PAB 04 (95 mio en 2006 et 60 mio en 2007), sont donc en partie manqués. Les hausses de dépenses ont été compensées pour moitié au sein de l'Office fédéral de l'agriculture. Le domaine des forêts a lui aussi été touché par les intempéries de 2005. Les économies de 17 millions décidées pour le domaine forestier dans le cadre du PAB 03 sont annulées par les deux suppléments I/2006 (29 mio au total). Cette augmentation de dépenses a en partie été compensée au sein du DETEC.

La nouvelle *loi fédérale sur la radio et la télévision* (LRTV, RS 784.40), adoptée le 24 mars 2006 par les Chambres fédérales, a abrogé la décision prise dans le cadre du PAB 03 de supprimer les subventions destinées à Swissinfo/SRI. La nouvelle loi prescrit à la Confédération de financer au moins la moitié des dépenses de la SSR pour ses programmes diffusés à l'étranger. La SSR recevra donc en 2007 un montant de 14 millions destiné à Swissinfo.

Selon le PAB 03, les subventions fédérales à la *rénovation de passages à niveau* devaient cesser en 2006. Eu égard au degré d'avancement insuffisant de divers projets, le Conseil fédéral a étendu en 2004 la durée d'allocation de ces subventions de fin 2004 à fin 2006. C'est pourquoi, en contradiction avec le PAB 03, le budget 2007 comprend encore cinq millions pour couvrir les engagements contractés à ce titre. L'objectif d'économies du PAB 03 est toutefois maintenu, car les subventions versées par la Confédération au cours des années précédentes (2004-2006) ont été inférieures d'un même montant.

Le contrôle des décisions portant sur des réductions de dépenses transversales s'avère relativement difficile. En effet, il n'est guère possible de vérifier après coup que ces mesures de réduction, qui touchent plusieurs départements et différents postes budgétaires, ont toutes été appliquées. C'est par exemple le cas des coupes décidées dans le cadre du PAB 03 en matière de relations publiques. La vérification, à l'aide des plafonds, de l'évolution des dépenses de personnel, de biens et services et d'investissement indique toutefois que les mesures transversales ont quasi-maintenues été appliquées, à une exception près. Dans le cadre du PAB 04, le Parlement avait voté une réduction annuelle de 50 millions dans le *domaine du personnel*, dont au moins une part devait concerner des éléments réglés par la loi (p. ex. les primes de fidélité). En effet, les mesures salariales et les questions de prévoyance professionnelle ont été arrêtées en été 2004 avec les associations du personnel. Or, ces mesures fixées d'entente avec les associations de personnel doivent être reconduites, en raison de l'ajournement du passage à la primauté des cotisations. Ces mesures comprennent la compensation intégrale du renchérissement et le versement d'une allocation unique non assurée de 1,9 %. Les dépenses de personnel inscrites au budget 2007 seraient ainsi corrigées de l'inflation. Pour assurer le financement des mesures salariales prévues, un montant supplémentaire de 25 millions est sollicité. Ce besoin supplémentaire se justifie eu égard à la situation prévalant dans l'économie en général ainsi qu'en matière de prévoyance professionnelle. D'un point de vue politique, de nouvelles réductions salariales ne seraient guère appropriées.

Les économies de 30 millions (40 mio dès 2008) prévues dans le cadre du PAB 04 au titre de la *réforme de l'administration* devront être concrétisées dès 2007. Dans le cadre du budget 2007, les départements ont appliqué cet objectif d'économies en mettant en œuvre dans le domaine propre une partie des réductions de

300 millions décidées par le Conseil fédéral par rapport à l'ancien plan financier 2007. Au stade actuel des travaux, il n'est pas encore possible de quantifier précisément l'effet d'économie des divers projets transversaux et départementaux compris dans la réforme de l'administration.

A01 Clôtures des comptes de la Confédération

mio CHF	Compte de financement			Compte de résultats			Bilan
	Solde de financement ordinaire	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Résultat ordinaire	Revenus ordinaires	Charges ordinaires	Découvert
VA 2007	918	55 948	55 030	676	55 802	55 126	-
VA 2006	-586	52 157	52 743	-2 163	1 440	3 603	-
2005	-121	51 282	51 403	-2 524	1 957	4 481	94 208
2004	-1 656	48 629	50 285	-4 064	1 865	5 929	92 910
2003	-2 801	47 161	49 962	-4 104	2 083	6 187	86 568
2002	-3 317	47 405	50 722	-3 993	3 127	7 120	79 663
2001	-1 307	48 909	50 216	-4 530	3 654	8 184	76 055
2000	3 970	51 101	47 131	-3 015	1 951	4 966	70 423
1999	-2 640	43 016	45 656	-1 801	2 266	4 067	71 969
1998	-2 455	44 134	46 589	-820	4 782	5 602	52 917
1997	-5 270	38 852	44 122	-105	4 319	4 424	52 581
1996	-4 363	39 477	43 840	-1 260	3 361	4 621	47 206
1995	-3 263	37 266	40 529	-1 751	1 854	3 605	41 583
1994	-5 102	36 239	41 341	-591	2 807	3 398	36 569
1993	-7 819	32 782	40 601	568	4 443	3 875	30 875
1992	-2 864	34 953	37 817	-1 168	2 089	3 257	24 624
1991	-2 012	33 489	35 501	-1 110	1 976	3 086	20 594
1990	1 058	31 166	30 108	-1 408	1 213	2 621	17 493

A02 Exigences du frein à l'endettement

<i>mio CHF</i>	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	%
1 Recettes totales	47 161	48 629	59 670	52 157	55 948	3 791	7,3	
2 Recettes extraordinaires	-	-	8 388	-	-	-	-	
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	47 161	48 629	51 282	52 157	55 948	3 791	7,3	
4 Facteur conjoncturel	1,018	1,009	0,998	0,998	0,991	-0,007		
5 Plafonds des dépenses (art. 13 LFC) [5=3x4]	48 010	49 066	51 179	52 052	55 444	3 392		
6 Déficit conjoncturel autorisé / demande de dépass. [6=3-5]	-849	-438	103	104	504	399		
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	-	1 121	-	-	-	-	-	
8 Stratégie de réduction du déficit (art. 66 LFC)	1 952	3 000	2 000	1 000	-	-1 000		
9 Réduction des plafonds des dépenses (art. 17 LFC)	-	-	-	-	-	-	-	
10 Dépenses maximales autorisées [10=5+7+8-9]	49 962	53 187	53 179	53 052	55 444	2 392	4,5	
11 Dépenses totales selon C / B	49 962	51 405	51 403	52 743	55 030	2 287	4,3	
12 Différence (art. 16 LFC) [12=10-11]	-	1 782	1 776	309	414			

Remarque: Le frein à l'endettement a été utilisé pour la première fois lors de l'élaboration du budget 2003.

B11 Recettes par groupes de comptes

<i>mio CHF</i>	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	%
Recettes ordinaires	47 405	47 161	48 629	51 282	52 157	55 948	3 791	7,3
Recettes fiscales	42 911	43 374	44 860	47 520	48 595	51 493	2 898	6,0
Impôt fédéral direct	11 318	12 400	11 822	12 213	13 765	15 181	1 416	10,3
Impôt anticipé	2 628	1 641	2 628	4 000	3 014	3 017	3	0,1
Droits de timbre	2 819	2 624	2 755	2 703	2 800	3 200	400	14,3
Taxe sur la valeur ajoutée	16 857	17 156	17 666	18 119	18 485	19 650	1 165	6,3
Autres impôts de consommation	6 564	6 741	7 074	7 132	7 228	7 049	-179	-2,5
Impôt sur les huiles minérales	4 812	4 880	4 929	4 979	5 005	5 005	—	—
Impôt sur le tabac	1 653	1 756	2 040	2 051	2 119	1 942	-177	-8,4
Impôt sur la bière	100	105	105	102	104	102	-2	-1,9
Taxes routières	1 450	1 398	1 411	1 848	1 830	1 828	-2	-0,1
Impôt sur les véhicules automobiles	314	306	312	310	330	325	-5	-1,5
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	295	298	300	306	300	303	3	1,0
Redevance sur le trafic des poids lourds	773	701	694	1 231	1 200	1 200	—	—
Trafic combiné	69	93	106	1	—	—	—	—
Droits de douane	1 049	1 047	1 054	974	980	980	—	—
Impôt sur les maisons de jeu	65	189	291	357	345	421	76	22,0
Taxes d'incitation	115	132	156	170	146	166	20	13,7
Autres recettes fiscales	46	46	4	4	2	1	-2	-75,0
Patentes et concessions	715	1 053	1 237	1 307	1 245	1 271	26	2,1
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	162	169	223	223	237	223	-14	-5,8
Versements du bénéfice BNS	500	833	933	967	833	833	—	—
Redevances de concessions	33	25	22	28	30	2	-28	-92,5
Autres patentees et concessions	20	26	59	89	145	213	68	46,7
Recettes financières	956	838	839	911	1 015	1 266	251	24,7
Intérêts perçus	490	329	292	335	438	678	240	54,8
Recettes de participations	464	508	547	576	577	578	—	0,1
Autres recettes financières	2	1	—	—	—	10	10	—
Autres recettes courantes	1 107	1 151	1 269	1 264	1 112	1 700	588	52,9
Taxes	1 045	1 086	1 205	1 202	1 054	1 164	110	10,5
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	165	192	214	129	100	102	2	1,8
Emoluments pour actes administratifs	252	241	254	257	251	266	15	5,8
Remboursements	227	174	239	232	116	86	-31	-26,3
Autres taxes	401	479	497	585	585	710	125	21,3
Recettes diverses	62	65	64	62	59	536	478	—
Recettes d'investissement	1 715	745	422	280	189	218	29	15,3

B12 Evolution des recettes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Recettes ordinaires	2,7	3,7	2,3	4,4	4,3	
Recettes fiscales	2,4	5,0	2,7	4,4	4,7	
Impôt fédéral direct	4,7	6,3	4,2	5,2	5,5	
Impôt anticipé	-16,0	-5,1	-0,3	16,4	—	
Droits de timbre	-3,1	16,4	-4,3	5,1	1,5	
Taxe sur la valeur ajoutée	5,6	4,9	3,3	3,5	7,1	
Autres impôts de consommation	7,6	3,9	0,4	1,1	-0,4	
Impôt sur les huiles minérales	7,5	3,1	0,2	0,6	-0,7	
Impôt sur le tabac	8,1	6,4	0,8	2,5	0,1	
Impôt sur la bière	8,8	1,1	0,2	-0,8	—	
Taxes routières	6,7	15,7	15,6	6,9	2,4	
Impôt sur les véhicules automobiles	—	—	-0,8	1,5	3,0	
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	6,7	2,6	1,2	0,4	0,2	
Redevance sur le trafic des poids lourds	6,8	0,3	40,2	14,4	2,7	
Trafic combiné	—	—	—	-100,0	—	
Droits de douane	-0,5	-3,3	—	-1,6	0,5	
Impôt sur les maisons de jeu	-14,5	-12,3	300,1	22,2	1,3	
Taxes d'incitation	—	—	738,6	5,9	33,8	
Autres recettes fiscales	-5,5	-16,6	-29,1	-67,7	-100,0	
Patentes et concessions	-0,6	11,9	12,0	4,8	-0,9	
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	-5,1	-0,8	3,2	7,1	-0,1	
Versements du bénéfice BNS	—	25,7	13,6	—	—	
Redevances de concessions	—	—	—	-45,0	—	
Autres patentees et concessions	-26,5	-27,4	6,5	69,4	-5,5	
Recettes financières	23,8	-8,6	-8,9	10,9	2,7	
Intérêts perçus	18,1	-17,1	-16,6	19,8	4,9	
Recettes de participations	366,0	15,3	-1,2	3,3	—	
Autres recettes financières	—	—	-22,4	84,4	3,6	
Autres recettes courantes	-5,5	-16,9	-0,4	10,2	0,2	
Taxes	4,8	-1,7	-0,5	1,8	-0,9	
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	2,8	-1,2	3,3	-14,6	1,8	
Emoluments pour actes administratifs	2,0	4,9	-2,4	2,5	0,2	
Remboursements	4,3	-0,3	-8,3	-16,2	-9,9	
Autres taxes	7,1	-5,7	2,8	10,4	-0,8	
Recettes diverses	-11,8	-53,6	2,9	69,3	2,6	
Recettes d'investissement	61,1	16,3	-5,9	-26,5	-11,1	

Remarque: Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature actuelle (2003-2007), par exemple, contient les chiffres pour 2004-2007. Pour la période de législature 2007-2011, seules les données concernant 2008-2010 sont disponibles. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B13 Structure des recettes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Recettes ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Recettes fiscales	87,6	86,8	89,1	90,4	92,5	92,2
Impôt fédéral direct	20,5	23,7	23,5	24,0	24,1	27,7
Impôt anticipé	12,3	8,1	7,7	5,8	6,6	5,3
Droits de timbre	6,1	5,6	6,4	6,7	5,5	5,7
Taxe sur la valeur ajoutée	30,0	29,0	32,0	34,8	35,8	35,3
Autres impôts de consommation	12,6	14,7	14,8	13,8	14,2	12,2
Impôt sur les huiles minérales	9,5	11,2	10,9	10,1	9,9	8,6
Impôt sur le tabac	3,0	3,3	3,6	3,5	4,1	3,4
Impôt sur la bière	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Taxes routières	1,0	1,0	1,6	2,7	3,3	3,4
Impôt sur les véhicules automobiles	—	—	0,5	0,7	0,6	0,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5
Redevance sur le trafic des poids lourds	0,4	0,4	0,4	1,3	1,9	2,3
Trafic combiné	—	—	—	0,1	0,1	—
Droits de douane	3,7	3,4	2,4	2,1	2,0	1,7
Impôt sur les maisons de jeu	—	—	—	0,2	0,6	0,8
Taxes d'incitation	—	—	—	0,2	0,3	0,3
Autres recettes fiscales	1,4	1,2	0,7	0,1	—	—
Patentes et concessions	0,9	1,0	1,3	1,7	2,5	2,2
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Versements du bénéfice BNS	—	0,4	0,8	1,2	1,9	1,5
Redevances de concessions	—	—	—	—	—	—
Autres patentees et concessions	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,3
Recettes financières	2,3	3,7	3,3	2,3	1,8	2,3
Intérêts perçus	2,1	3,3	2,5	1,2	0,6	1,3
Recettes de participations	0,2	0,3	0,7	1,1	1,1	1,0
Autres recettes financières	—	—	—	—	—	—
Autres recettes courantes	8,8	7,9	3,2	2,3	2,5	2,9
Taxes	2,9	3,2	2,4	2,1	2,4	2,0
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2
Emoluments pour actes administratifs	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Remboursements	0,6	0,7	0,7	0,4	0,5	0,1
Autres taxes	1,2	1,4	0,8	0,8	1,1	1,2
Recettes diverses	6,0	4,7	0,8	0,1	0,1	1,0
Recettes d'investissement	0,3	0,7	3,1	3,4	0,7	0,3

Remarque: Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature actuelle (2003-2007), par exemple, contient les chiffres pour 2004-2007. Pour la période de législature 2007-2011, seules les données concernant 2008-2010 sont disponibles. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B21 Dépenses classées selon les groupes de tâches

mio CHF	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	%
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	50 722	49 962	50 285	51 403	52 743	55 030	2 287	4,3
Conditions institutionnelles et financières	2 137	2 139	2 294	2 205	2 391	2 357	-34	-1,4
Conditions institutionnelles et financières	2 137	2 139	2 294	2 205	2 391	2 357	-34	-1,4
Ordre et sécurité publique	785	853	781	756	835	858	23	2,8
Contentieux général	124	128	100	90	87	79	-8	-9,4
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	287	344	287	281	317	320	3	0,8
Contrôles aux frontières	269	275	285	274	296	305	8	2,8
Tribunaux	105	106	109	111	134	154	20	15,2
Relations avec l'étranger - Coopération internationale	2 292	2 289	2 283	2 276	2 291	2 346	55	2,4
Relations politiques	620	622	592	588	608	646	38	6,3
Aide aux pays en développement et aux pays en transition	1 599	1 596	1 593	1 596	1 590	1 601	11	0,7
Relations économiques	74	71	98	92	93	99	6	6,2
Défense nationale	4 578	4 488	4 418	4 386	4 305	4 407	102	2,4
Défense nationale militaire	4 493	4 404	4 315	4 289	4 206	4 313	106	2,5
Coopération nationale en matière de sécurité	85	84	103	98	99	94	-5	-4,7
Formation et recherche	4 341	4 409	4 542	4 588	4 759	5 196	436	9,2
Formation professionnelle	518	528	481	497	541	532	-9	-1,7
Etablissements universitaires	2 223	2 259	1 507	1 427	1 471	1 611	140	9,5
Recherche fondamentale	788	825	1 637	1 640	1 701	1 945	244	14,3
Recherche appliquée	747	726	844	948	976	1 043	67	6,9
Autres tâches d'enseignement	65	70	74	76	70	65	-5	-7,6
Culture et loisirs	703	535	444	437	429	441	12	2,7
Conservation du patrimoine culturel	63	85	87	84	84	80	-4	-5,2
Encouragement de la culture et politique des médias	493	310	231	227	227	222	-5	-2,3
Sports	146	140	126	126	118	139	21	17,9
Santé	214	176	192	200	205	206	2	0,9
Santé	214	176	192	200	205	206	2	0,9
Prévoyance sociale	14 687	15 266	15 782	16 140	16 628	17 343	715	4,3
Assurance-vieillesse	6 733	7 004	7 036	7 286	7 548	8 009	460	6,1
Assurance-invalidité	3 771	4 046	4 210	4 378	4 554	4 688	134	2,9
Assurance-maladie	1 896	1 945	2 046	2 121	2 198	2 350	152	6,9
Prestations complémentaires	564	601	643	675	709	725	16	2,2
Assurance militaire	265	259	238	241	252	254	2	0,7
Assurance-chômage / Service de placement	139	182	364	356	306	309	3	1,0
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	311	241	244	172	164	158	-6	-3,9
Migrations	994	965	971	871	839	799	-40	-4,8
Aide et assistance sociales	13	23	31	40	56	52	-5	-8,3
Trafic	7 816	7 113	7 224	7 585	7 456	7 456	-	-
Trafic routier	2 953	2 848	2 851	2 769	2 751	2 748	-3	-0,1
Transports publics	4 135	4 159	4 277	4 704	4 600	4 606	7	0,1
Navigation aérienne	727	106	97	112	105	102	-3	-3,1

B21 Dépenses classées selon les groupes de tâches

(suite)

<i>mio CHF</i>	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	Ecart p. r. au B 2006 %
Protection et aménagement de l'environnement	697	564	547	514	555	566	11	1,9
Protection de l'environnement	434	314	352	322	377	367	-9	-2,4
Correction des eaux et ouvrages paravalanches	174	164	94	91	90	105	15	16,4
Protection de la nature	77	76	87	88	77	81	4	5,0
Aménagement du territoire	12	10	13	12	12	13	1	8,4
Agriculture et alimentation	3 872	3 720	3 750	3 608	3 594	3 596	2	0,1
Agriculture et alimentation	3 872	3 720	3 750	3 608	3 594	3 596	2	0,1
Economie	660	651	534	465	499	532	33	6,6
Régulation de l'économie	99	109	122	125	152	164	12	7,7
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	266	243	174	123	133	146	13	10,1
Energie	110	107	86	80	85	83	-3	-3,0
Sylviculture	185	192	152	137	129	139	10	7,9
Finances et impôts	7 940	7 757	7 493	8 242	8 796	9 726	931	10,6
Parts aux recettes de la Confédération	3 971	4 172	4 105	4 532	4 866	5 601	735	15,1
Recherche de capitaux, admin. de la fortune et de la dette	3 969	3 585	3 388	3 711	3 930	4 125	196	5,0
Péréquation financière	-	-	-	-	-	-	-	-

B22 Evolution des groupes de tâches

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	3,4	3,0	2,3	2,4	4,6	
Conditions institutionnelles et financières	3,1	4,6	5,1	2,5	0,4	
Conditions institutionnelles et financières	3,1	4,6	5,1	2,5	0,4	
Ordre et sécurité publique	4,7	0,8	5,8	0,1	2,2	
Contentieux général	8,2	-11,9	11,8	-11,4	-2,9	
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	5,7	4,2	9,8	-1,8	1,5	
Contrôles aux frontières	1,8	1,3	1,4	2,6	4,2	
Tribunaux	6,6	7,7	0,7	9,8	2,1	
Relations avec l'étranger - Coopération internationale	3,5	1,3	2,5	0,6	4,1	
Relations politiques	4,7	2,2	4,2	1,0	2,8	
Aide aux pays en développement et aux pays en transition	2,6	1,2	1,8	0,1	4,0	
Relations économiques	18,0	-1,9	3,3	8,7	14,4	
Défense nationale	-1,4	-4,1	-1,7	-0,5	1,9	
Défense nationale militaire	-1,2	-3,7	-1,8	-0,5	1,9	
Coopération nationale en matière de sécurité	-8,2	-18,3	1,6	2,9	0,9	
Formation et recherche	4,3	1,2	2,6	4,2	5,5	
Formation professionnelle	5,3	-3,5	2,6	0,2	5,2	
Etablissements universitaires	2,3	3,1	2,0	-8,1	6,2	
Recherche fondamentale	7,3	1,0	6,0	23,9	6,1	
Recherche appliquée	3,7	2,9	0,9	9,5	4,1	
Autres tâches d'enseignement	32,5	-20,4	8,6	-2,1	-12,2	
Culture et loisirs	0,5	14,3	2,4	-4,7	-8,4	
Conservation du patrimoine culturel	0,9	-3,6	2,0	-1,6	-0,7	
Encouragement de la culture et politique des médias	-4,1	31,6	1,7	-8,0	-14,8	
Sports	5,9	4,7	4,5	-0,1	-4,0	
Santé	7,0	0,8	4,5	4,1	1,2	
Santé	7,0	0,8	4,5	4,1	1,2	
Prévoyance sociale	6,0	7,1	3,2	3,2	7,3	
Assurance-vieillesse	5,0	8,9	4,6	3,4	7,6	
Assurance-invalidité	8,6	6,7	6,3	3,7	12,6	
Assurance-maladie	8,4	-2,3	4,2	4,8	-4,4	
Prestations complémentaires	-0,7	-0,4	5,8	4,8	15,2	
Assurance militaire	0,8	-1,6	0,5	-0,5	0,9	
Assurance-chômage / Service de placement	24,2	97,5	-0,7	14,2	9,9	
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	4,4	19,9	-10,8	-10,1	-3,6	
Migrations	6,3	15,1	-10,0	-4,6	-3,5	
Aide et assistance sociales	-11,7	-3,9	20,2	22,6	15,0	
Trafic	3,1	0,3	3,8	1,2	1,7	
Trafic routier	1,0	0,6	-	-0,9	2,0	
Transports publics	4,9	2,1	6,6	2,6	1,6	
Navigation aérienne	6,0	-32,7	12,8	-1,1	0,7	
Protection et aménagement de l'environnement	-4,2	-0,5	4,7	0,1	11,0	
Protection de l'environnement	-1,2	2,4	1,5	4,0	17,8	
Correction des eaux et ouvrages paravalanches	-5,5	-8,2	9,9	-10,6	-10,9	
Protection de la nature	-13,8	5,0	7,5	1,4	2,0	
Aménagement du territoire	6,7	2,3	15,1	5,4	1,9	
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,5	
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,5	

Remarque: Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature actuelle (2003-2007), par exemple, contient les chiffres pour 2004-2007. Pour la période de législature 2007-2011, seules les données concernant 2008-2010 sont disponibles. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B22 Evolution des groupes de tâches

(suite)

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Economie	-9,1	0,1	2,6	-4,9	-1,0	
Régulation de l'économie	8,4	1,2	9,2	10,7	1,5	
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	-19,7	-0,6	—	-12,0	-1,1	
Energie	31,3	-0,8	-2,8	-6,3	1,5	
Sylviculture	-3,9	1,6	6,8	-7,7	-5,9	
Finances et impôts	6,5	4,8	2,3	5,8	5,5	
Parts aux recettes de la Confédération	2,1	5,6	5,5	7,6	-9,5	
Recherche de capitaux, admin. de la fortune et de la dette	11,1	4,2	-0,8	3,6	1,7	
Péréquation financière	—	—	—	—	—	

Remarque: Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature actuelle (2003-2007), par exemple, contient les chiffres pour 2004-2007. Pour la période de législature 2007-2011, seules les données concernant 2008-2010 sont disponibles. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B23 Structure des groupes de tâches

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,6	3,5	4,1	4,4	3,9
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,6	3,5	4,1	4,4	3,9
Ordre et sécurité publique	1,6	1,6	1,4	1,6	1,5	1,5
Contentieux général	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5
Contrôles aux frontières	0,7	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6
Tribunaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Relations avec l'étranger - Coopération internationale	4,8	5,0	4,4	4,7	4,4	4,2
Relations politiques	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1
Aide aux pays en développement et aux pays en transition	3,5	3,6	3,1	3,3	3,0	2,9
Relations économiques	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Défense nationale	17,7	14,3	11,4	9,4	8,4	7,6
Défense nationale militaire	17,0	13,8	11,2	9,2	8,2	7,4
Coopération nationale en matière de sécurité	0,7	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2
Formation et recherche	9,1	9,1	8,5	8,5	9,1	9,7
Formation professionnelle	1,3	1,3	1,1	1,0	1,0	1,0
Etablissements universitaires	4,8	4,6	4,4	4,4	2,9	3,1
Recherche fondamentale	1,4	1,5	1,5	1,5	3,3	3,7
Recherche appliquée	1,5	1,6	1,5	1,5	1,8	1,9
Autres tâches d'enseignement	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Culture et loisirs	0,7	0,7	1,0	1,3	0,8	0,6
Conservation du patrimoine culturel	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1
Encouragement de la culture et politique des médias	0,3	0,2	0,5	0,9	0,4	0,2
Sports	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Santé	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Santé	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Prévoyance sociale	22,3	25,5	29,0	29,6	31,5	32,9
Assurance-vieillesse	9,8	9,8	10,7	13,6	14,3	16,0
Assurance-invalidité	5,0	5,6	6,6	7,4	8,5	9,1
Assurance-maladie	3,4	3,7	3,9	3,8	4,2	3,2
Prestations complémentaires	1,2	1,2	1,0	1,1	1,3	1,8
Assurance militaire	0,8	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4
Assurance-chômage / Service de placement	–	2,0	2,9	0,4	0,6	0,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	0,4	0,5	0,7	0,7	0,4	0,2
Migrations	1,6	2,0	2,5	2,2	1,7	1,3
Aide et assistance sociales	–	–	–	–	0,1	0,1
Trafic	14,9	14,8	15,0	14,7	14,2	12,8
Trafic routier	7,3	6,9	6,0	5,8	5,3	4,8
Transports publics	6,9	7,1	8,7	7,9	8,7	7,9
Navigation aérienne	0,7	0,8	0,3	1,0	0,2	0,2
Protection et aménagement de l'environnement	1,4	1,2	1,1	1,2	1,0	1,0
Protection de l'environnement	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Correction des eaux et ouvrages paravalanches	0,6	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1
Protection de la nature	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
Aménagement du territoire	–	–	–	–	–	–
Agriculture et alimentation	8,1	8,0	8,5	7,5	6,9	6,1
Agriculture et alimentation	8,1	8,0	8,5	7,5	6,9	6,1

Remarque: Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature actuelle (2003-2007), par exemple, contient les chiffres pour 2004-2007. Pour la période de législature 2007-2011, seules les données concernant 2008-2010 sont disponibles. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B23 Structure des groupes de tâches

(suite)

Part en % des dépenses ordinaires

Législatures

1987-1991 1991-1995 1995-1999 1999-2003 2003-2007 2007-2011

Economie	2,2	1,6	1,4	1,4	1,0	0,8
Régulation de l'économie	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	1,4	0,8	0,5	0,5	0,3	0,2
Energie	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1
Sylviculture	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	0,2
Finances et impôts	13,2	14,3	14,7	15,6	16,4	18,5
Parts aux recettes de la Confédération	7,4	7,1	7,3	8,1	9,1	6,6
Recherche de capitaux, admin. de la fortune et de la dette	5,8	7,2	7,4	7,5	7,2	7,2
Péréquation financière	—	—	—	—	—	4,7

Remarque: Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature actuelle (2003-2007), par exemple, contient les chiffres pour 2004-2007. Pour la période de législature 2007-2011, seules les données concernant 2008-2010 sont disponibles. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B24 Dépenses affectées aux routes

mio CHF	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B2006 val. abs.	Ecart p. r. au B2006 %
Recettes	3 756	3 768	3 770	2	0,1
606 A2111.0141 Indemnités liées à la redevance pour l'utilisation des routes nationales	-27	-27	-28	-1	-2,9
606 E1100.0104 Impôt huiles minér. grevant les carburants	1 479	1 485	1 485	-	-
606 E1100.0105 Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1 997	2 010	2 010	-	-
606 E1100.0108 Redevance pour l'utilisation des routes nationales	306	300	303	4	1,2
806 E7200.0001 Remboursement de prêts et de participations	1	1	1	-	-
Dépenses	3 602	3 558	3 528	-30	-0,8
Routes nationales	2 019	2 008	1 966	-41	-2,1
806 A2310.0224 Routes nationales, exploitation	129	130	-	-130	-100,0
806 A2310.0229 Routes nationales, gros entretien et renouvellement	580	552	-	-552	-100,0
806 A4300.0128 Routes nationales, construction	1 310	1 326	-	-1 326	-100,0
806 A6210.0136 Routes nationales, exploitation	-	-	131	131	-
806 A8300.0106 Routes nationales, construction	-	-	1 286	1 286	-
806 A8300.0114 Routes nationales, entretien	-	-	550	550	-
Routes principales	191	188	189	1	0,5
806 A4300.0129 Routes principales	191	188	-	-188	-100,0
806 A8300.0107 Routes principales	-	-	189	189	-
Autres contributions au financement de mesures techniques	726	699	680	-20	-2,8
802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné	215	220	218	-2	-1,0
802 A2310.0215 Chargement d'automobiles	3	3	3	-	-
802 A4200.0115 Prêts, trafic combiné	10	13	13	-	-
802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic	22	13	9	-4	-31,6
802 A4300.0121 Voies de raccordement	20	22	21	-1	-5,5
802 A4300.0122 Contributions à des investissements, trafic combiné	2	27	25	-2	-6,9
802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires	451	396	386	-10	-2,6
806 A4300.0130 Passages à niveau	2	5	-	-5	-100,0
806 A8300.0108 Passages à niveau	-	-	5	5	-
Contributions au financ. de mesures autres que techniques	504	509	510	1	0,2
806 A2310.0225 Contrib. générales aux frais des routes	423	425	-	-425	-100,0
806 A2310.0226 Contrib. générales aux frais des routes (part extraordinaire)	55	57	-	-57	-100,0
806 A2310.0227 Routes alpestres internationales	27	27	-	-27	-100,0
806 A6210.0137 Contrib. générales aux frais des routes	-	-	425	425	-
806 A6210.0138 Contrib. générales aux frais des routes (part extraordinaire)	-	-	58	58	-
806 A6210.0139 Rtes alp. internationales et cantons sans rte nat.	-	-	27	27	-
Recherche et administration	37	37	59	22	56,9
806 A2100.0001 Rétribution du personnel et cotisations patronales	24	23	-	-23	-100,0
806 A2109.0001 Autres charges de personnel	-	1	-	-1	-100,0
806 A2115.0001 Charges de conseil	12	12	-	-12	-100,0
806 A2119.0001 Autres charges d'exploitation	1	1	-	-1	-100,0
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	-	58	58	-
806 A8100.0001 Immobilis. corporelles et incorpor., provisions (enveloppe budg.)	-	-	1	1	-
Protection de l'environnement	85	78	82	4	4,8
806 A2310.0409 Encouragement de la locomotion douce	1	1	-	-1	-100,0
806 A4300.0131 Protection contre le bruit	10	9	-	-9	-100,0
806 A4300.0134 Mesures de protection de l'air	3	2	-	-2	-100,0
806 A6210.0142 Locomotion douce, chemins pour piétons et de randonnée pédestre	-	-	2	2	-
806 A8300.0109 Protection contre le bruit	-	-	9	9	-
810 A2310.0134 Forêts	41	38	37	-1	-2,3

B24 Dépenses affectées aux routes

(suite)

<i>mio CHF</i>	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p.r. au 2006 val. abs.	%
810 A4300.0103 Protection contre les dangers naturels	24	22	26	4	15,9
810 A4300.0136 Sylviculture	6	6	8	2	25,2
Protection du paysage et du patrimoine culturel	17	17	14	-3	-16,6
306 A4300.0138 Protection du patrimoine et des monuments historiques	11	11	10	-1	-4,2
806 A4300.0132 Protection des sites construits	3	2	—	-2	-100,0
806 A4300.0135 Voies de communication historiques	2	2	—	-2	-100,0
806 A8300.0110 Voies de communication historiques	—	—	2	2	—
810 A4300.0105 Nature et paysage	2	2	2	—	—
Protection des autres routes contre les éléments naturels	22	22	29	6	27,3
804 A4300.0124 Protection contre les crues	20	20	—	-20	-100,0
806 A4300.0133 Galeries paravalanches	3	3	—	-3	-100,0
810 A4300.0135 Protection contre les crues	—	—	29	29	—
Solde	154	210	242	32	15,2
Etat des financements spéciaux à la fin de l'année	3 855	4 065	4 307	242	6,0

B31 Détails relatifs aux investissements

mio CHF	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	%
Investissements nets ordinaires			-5 253	-5 574	-5 351	-6 228	-877	-16,4
Recettes d'investissement ordinaires			422	280	189	218	29	15,3
Vente d'immobilisations corporelles et incorp.	60	40	29	31	2	6,9		
Remboursement de prêts	361	239	160	187	27	17,0		
Rembours. de contributions à des investissem.	1	–	–	–	–	–100,0		
Dépenses d'investissement ordinaires	5 675	5 854	5 540	6 445	905	16,3		
Immob. corpor., provisions et immob. incorpor.	567	537	600	948	348	58,0		
Prêts	314	371	295	439	144	48,8		
Entreprises non financières	124	252	176	335	159	90,8		
Administrations publiques	87	73	83	78	–5	–6,1		
Ménages	2	1	2	2	–1	–22,5		
Organisations privées sans but lucratif	102	45	34	21	–13	–38,3		
Etranger, organisations internationales	–	–	–	3	3	–		
Participations	59	53	39	51	12	30,2		
Organisations privées sans but lucratif	10	6	3	20	17			
Etranger, organisations internationales	49	47	36	31	–5	–13,7		
Contributions à des investissements	4 735	4 893	4 606	5 007	401	8,7		
Entreprises non financières	2 053	2 748	2 449	2 430	–20	–0,8		
Administrations publiques	2 566	2 115	2 129	2 536	407	19,1		
Ménages	28	11	11	26	15	142,9		
Organisations privées sans but lucratif	88	19	17	15	–1	–8,1		

Remarque: N'ayant pas été convertis selon la nouvelle structure du NMC, les chiffres d'avant 2004 ne sont pas disponibles.

B32 Evolution des investissements

Taux de croissance annuel moyen en %	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007
Recettes d'investissement ordinaires				-33,7	-32,5	15,3
Vente d'immobilisations corporelles et incorp.				-33,4	-27,7	6,9
Remboursement de prêts				-33,7	-33,3	17,0
Rembours. de contributions à des investissem.				-46,4	-19,4	-100,0
Dépenses d'investissement ordinaires				3,1	-5,4	16,3
Immob. corpor., provisions et immob. incorpor.				-5,4	11,8	58,0
Prêts				18,0	-20,4	48,8
Entreprises non financières				103,4	-30,2	90,8
Administrations publiques				-15,8	13,9	-6,1
Ménages				-14,6	68,6	-22,5
Organisations privées sans but lucratif				-56,1	-24,0	-38,3
Etranger, organisations internationales				-	-	-
Participations				-9,3	-26,0	30,2
Organisations privées sans but lucratif				-39,5	-50,0	560,0
Etranger, organisations internationales				-3,2	-23,0	-13,7
Contributions à des investissements				3,3	-5,9	8,7
Entreprises non financières				33,9	-10,9	-0,8
Administrations publiques				-17,6	0,6	19,1
Ménages				-62,3	-	142,9
Organisations privées sans but lucratif				-78,1	-13,1	-8,1

Remarque: N'ayant pas été convertis selon la nouvelle structure du NMC, les chiffres d'avant 2004 ne sont pas disponibles.

B33 Structure des investissements

Part en % des recettes et dépenses d'investissement	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007
Recettes d'investissement ordinaires			100,0	100,0	100,0	100,0
Vente d'immobilisations corporelles et incorp.			14,3	14,3	15,4	14,2
Remboursement de prêts			85,6	85,5	84,5	85,8
Rembours. de contributions à des investissem.			0,2	0,1	0,2	–
Dépenses d'investissement ordinaires			100,0	100,0	100,0	100,0
Immob. corpor., provisions et immob. incorpor.			10,0	9,2	10,8	14,7
Prêts			5,5	6,3	5,3	6,8
Entreprises non financières			2,2	4,3	3,2	5,2
Administrations publiques			1,5	1,3	1,5	1,2
Ménages			–	–	–	–
Organisations privées sans but lucratif			1,8	0,8	0,6	0,3
Etranger, organisations internationales			–	–	–	0,1
Participations			1,0	0,9	0,7	0,8
Organisations privées sans but lucratif			0,2	0,1	0,1	0,3
Etranger, organisations internationales			0,9	0,8	0,7	0,5
Contributions à des investissements			83,4	83,6	83,1	77,7
Entreprises non financières			36,2	46,9	44,2	37,7
Administrations publiques			45,2	36,1	38,4	39,3
Ménages			0,5	0,2	0,2	0,4
Organisations privées sans but lucratif			1,6	0,3	0,3	0,2

Remarque: N'ayant pas été convertis selon la nouvelle structure du NMC, les chiffres d'avant 2004 ne sont pas disponibles.

B34 Investissements par département 2007

	Budget total 2007 <i>mio CHF</i>	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETEC
Recettes d'investissement ordinaires	218	–	12	–	4	25	7	123	47
Vente d'immobilisations corporelles et incorp.	31	–	–	–	–	25	6	–	–
Remboursement de prêts	187	–	12	–	4	–	1	123	47
Dépenses d'investissement ordinaires	6 445	1	30	99	38	374	526	273	5 105
Immob. corpor., provisions et immob. incorpor.	948	1	5	8	20	361	526	4	22
Prêts	439	–	23	–	–	–	–	75	341
Entreprises non financières	335	–	–	–	–	–	–	–	335
Administrations publiques	78	–	–	–	–	–	–	72	6
Ménages	2	–	2	–	–	–	–	–	–
Organisations privées sans but lucratif	21	–	21	–	–	–	–	–	–
Etranger, organisations internationales	3	–	–	–	–	–	–	3	–
Participations	51	–	2	–	–	–	–	49	–
Organisations privées sans but lucratif	20	–	–	–	–	–	–	20	–
Etranger, organisations internationales	31	–	2	–	–	–	–	29	–
Contributions à des investissements	5 007	–	–	91	18	13	–	144	4 742
Entreprises non financières	2 430	–	–	–	–	13	–	–	2 417
Administrations publiques	2 536	–	–	65	18	–	–	144	2 309
Ménages	26	–	–	26	–	–	–	–	–
Organisations privées sans but lucratif	15	–	–	–	–	–	–	–	15

B34 Investissements par département 2006

	Budget total 2006 <i>mio CHF</i>	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETec
Recettes d'investissement ordinaires	189	–	13	–	–	25	5	106	40
Vente d'immobilisations corporelles et incorp.	29	–	–	–	–	25	4	–	–
Remboursement de prêts	160	–	13	–	–	–	1	106	40
Rembours. de contributions à des investissem.	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépenses d'investissement ordinaires	5 540	25	53	106	41	100	365	238	4 613
Immob. corpor., provisions et immob. incorpor.	600	25	14	25	24	97	365	23	27
Prêts	295	–	36	–	–	–	–	80	179
Entreprises non financières	176	–	–	–	–	–	–	–	176
Administrations publiques	83	–	–	–	–	–	–	80	4
Ménages	2	–	2	–	–	–	–	–	–
Organisations privées sans but lucratif	34	–	34	–	–	–	–	–	–
Etranger, organisations internationales	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Participations	39	–	2	–	–	–	–	37	–
Organisations privées sans but lucratif	3	–	–	–	–	–	–	3	–
Etranger, organisations internationales	36	–	2	–	–	–	–	34	–
Contributions à des investissements	4 606	–	–	81	17	3	–	98	4 407
Entreprises non financières	2 449	–	–	–	–	–	–	–	2 449
Administrations publiques	2 129	–	–	70	17	3	–	98	1 941
Ménages	11	–	–	11	–	–	–	–	–
Organisations privées sans but lucratif	17	–	–	–	–	–	–	–	17

B41 Secteurs économiques et groupes de tâches 2007

Groupes de tâches <i>mio CHF</i>	Total Budget 2007	Secteurs économiques						
		Entre- prises non finan- cières	Entre- prises finan- cières	Admi- nistrations publiques	Assuranc- es sociales publiques	Ménages	Organisa- tions pri- vées sans but lucratif	Etranger et organi- sations interna- tionales
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	41 158	7 606	415	15 886	13 648	147	1 125	2 331
Conditions institutionnelles et financières	32	–	–	–	–	–	8	24
Ordre et sécurité publique	154	–	–	80	–	–	71	2
Relations avec l'étranger - Coopération internationale	1 770	35	–	20	–	2	28	1 685
Défense nationale	197	–	–	56	–	–	51	89
Formation et recherche	4 815	2 288	–	1 490	–	–	564	473
Culture et loisirs	309	93	–	70	–	33	104	9
Santé	88	16	–	4	–	–	52	16
Prévoyance sociale	16 992	–	268	2 982	13 574	112	51	6
Trafic	7 276	4 547	–	2 704	–	–	2	23
Protection et aménagement de l'environnement	432	–	147	270	–	–	11	4
Agriculture et alimentation	3 490	627	–	2 745	74	–	44	–
Economie	300	–	–	160	–	–	139	1
Finances et impôts	5 305	–	–	5 305	–	–	–	–

B41 Secteurs économiques et groupes de tâches 2006

Groupes de tâches <i>mio CHF</i>	Total Budget 2006	Secteurs économiques						
		Entre- prises non finan- cières	Entre- prises finan- cières	Admi- nistra- tions publiques	Assur- ances sociales publiques	Ménages	Organisa- tions pri- vées sans but lucratif	Etranger et organi- sations internation- nelles
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	39 647	7 360	393	15 296	13 036	154	1 099	2 308
Conditions institutionnelles et financières	32	–	–	–	–	–	7	25
Ordre et sécurité publique	160	4	–	83	–	–	70	4
Relations avec l'étranger - Coopération internationale	1 732	15	–	21	–	3	38	1 655
Défense nationale	161	–	–	48	–	–	54	59
Formation et recherche	4 534	1 997	–	1 484	–	–	544	509
Culture et loisirs	305	80	–	72	–	34	109	10
Santé	80	18	–	3	–	–	45	14
Prévoyance sociale	16 273	–	266	2 870	12 960	118	54	6
Trafic	7 315	4 529	–	2 763	–	–	2	21
Protection et aménagement de l'environnement	427	–	128	288	–	–	8	4
Agriculture et alimentation	3 484	717	–	2 647	76	–	43	–
Economie	276	–	–	151	–	–	124	1
Finances et impôts	4 866	–	–	4 866	–	–	–	–

B42 Secteurs économiques et groupes de comptes 2007

Secteurs économiques <i>mio CHF</i>	Total Budget 2007	Dépenses de transfert courantes				Dépenses de transfert à des fins d'investissement		
		Parts de tiers aux recettes de la Confé- dération	Dédom- mage- ments à des col- lecti- vités pu- bliques	Contri- bu- tions à des pro- pres ins- titutions	Contri- bu- tions à des tiers	Prêts	Parti- cipa- tions	Contri- bu- tions à des inves- tisse- ments
Total	41 158	7 917	3 722	13 615	10 407	439	51	5 007
Entreprises non financières	7 606	—	—	2 707	2 134	335	—	2 430
Entreprises de la Confédération	3 688	—	—	2 688	17	123	—	861
Autres entreprises publiques	2 983	—	—	20	1 254	199	—	1 510
Entreprises privées	935	—	—	—	863	13	—	59
Entreprises financières	415	147	—	—	268	—	—	—
Autres intermédiaires financiers publics	228	—	—	—	228	—	—	—
Intermédiaires financiers privés	187	147	—	—	40	—	—	—
Administrations publiques	15 886	5 305	3 722	—	4 245	78	—	2 536
Confédération (unités non consolidées)	8	—	—	—	8	—	—	—
Cantons	15 875	5 305	3 720	—	4 236	78	—	2 536
Communes	3	—	2	—	1	—	—	—
Assurances sociales publiques	13 648	2 465	—	10 908	275	—	—	—
Assurance vieillesse et survivants	8 326	2 465	—	5 861	—	—	—	—
Assurance-invalidité	4 974	—	—	4 974	—	—	—	—
Assurance-chômage	274	—	—	—	274	—	—	—
Autres assurances sociales publiques	74	—	—	73	1	—	—	—
Ménages	147	—	—	—	119	2	—	26
Organisations privées sans but lucratif	1 125	—	—	—	1 069	21	20	15
Etranger, organisations internationales	2 331	—	—	—	2 296	3	31	—
Entreprises non financières à l'étranger	—	—	—	—	—	—	—	—
Organisation privées sans but lucratif à l'étranger	19	—	—	—	19	—	—	—
Etats-membres et institutions de l'UE	322	—	—	—	322	—	—	—
Organisation internationales	1 177	—	—	—	1 172	—	6	—
Autres pays	812	—	—	—	783	3	26	—

B42 Secteurs économiques et groupes de comptes 2006

Secteurs économiques	Total Budget 2006	Dépenses de transfert courantes				Dépenses de transfert à des fins d'investissement		
		Parts de tiers aux recettes de la Confédération	Dédommages à des collectivités publiques	Contributions à des proches institutions	Contributions à des tiers	Prêts	Participations	Contributions à des investissements
mio CHF								
Total	39 647	7 720	3 648	12 800	10 539	295	39	4 606
Entreprises non financières	7 360	–	–	2 336	2 399	176	–	2 449
Entreprises de la Confédération	3 399	–	–	2 316	18	128	–	938
Autres entreprises publiques	2 944	–	–	20	1 426	35	–	1 463
Entreprises privées	1 017	–	–	–	955	13	–	49
Entreprises financières	393	128	–	–	266	–	–	–
Autres intermédiaires financiers publics	226	–	–	–	226	–	–	–
Intermédiaires financiers privés	167	128	–	–	40	–	–	–
Administrations publiques	15 296	5 291	3 648	–	4 145	83	–	2 129
Confédération (unités non consolidées)	10	–	–	–	10	–	–	–
Cantons	15 285	5 291	3 648	–	4 134	83	–	2 129
Communes	1	–	–	–	1	–	–	–
Assurances sociales publiques	13 036	2 301	–	10 464	271	–	–	–
Assurance vieillesse et survivants	7 853	2 301	–	5 552	–	–	–	–
Assurance-invalidité	4 836	–	–	4 836	–	–	–	–
Assurance-chômage	271	–	–	–	271	–	–	–
Autres assurances sociales publiques	76	–	–	76	–	–	–	–
Ménages	154	–	–	–	141	2	–	11
Organisations privées sans but lucratif	1 099	–	–	–	1 045	34	3	17
Etranger, organisations internationales	2 308	–	–	–	2 271	–	36	–
Entreprises non financières à l'étranger	–	–	–	–	–	–	–	–
Organisation privées sans but lucratif à l'étranger	20	–	–	–	20	–	–	–
Etats-membres et institutions de l'UE	289	–	–	–	289	–	–	–
Organisation internationales	1 141	–	–	–	1 134	–	7	–
Autres pays	857	–	–	–	828	–	30	–

C01 Détails relatifs au compte de résultats

mio CHF	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	%
Résultat annuel						676		
Résultat ordinaire (avec résultat financier)						676		
Résultat opérationnel (sans résultat financier)						3 391		
Revenus	44 734	45 578	47 367	50 091	50 953	54 520	3 567	7,0
Revenus fiscaux	42 911	43 374	44 860	47 520	48 595	51 493	2 898	6,0
Impôt fédéral direct	11 318	12 400	11 822	12 213	13 765	15 181	1 416	10,3
Impôt anticipé	2 628	1 641	2 628	4 000	3 014	3 017	3	0,1
Droits de timbre	2 819	2 624	2 755	2 703	2 800	3 200	400	14,3
Taxe sur la valeur ajoutée	16 857	17 156	17 666	18 119	18 485	19 650	1 165	6,3
Autres impôts de consommation	6 564	6 741	7 074	7 132	7 228	7 049	-179	-2,5
Revenus fiscaux divers	2 725	2 811	2 915	3 353	3 303	3 396	93	2,8
Patentes et concessions	715	1 053	1 237	1 307	1 245	1 271	26	2,1
Autres revenus	1 107	1 151	1 269	1 264	1 112	1 737	625	56,2
Prélèvem.de fonds affectés enreg.sous cap.de tiers	–	–	–	–	–	19	n.a.	n.a.
Charges	39 941	40 561	41 222	41 839	43 274	51 129	n.a.	n.a.
Charges propres	8 656	8 643	8 535	8 340	8 567	9 941	n.a.	n.a.
Charges de personnel	4 374	4 469	4 468	4 375	4 506	4 542	36	0,8
Charges biens et serv., autres charges exploitat.	2 912	2 928	2 721	2 697	2 883	3 275	n.a.	n.a.
Charges d'armement	1 370	1 245	1 346	1 269	1 178	1 184	6	0,5
Amortissements du patrimoine administratif	–	–	–	–	–	940	n.a.	n.a.
Charges de transfert	31 285	31 919	32 686	33 498	34 707	41 118	6 412	18,5
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	6 352	6 456	6 536	7 226	7 720	7 917	197	2,6
Indemnités à des collectivités publiques	873	861	2 832	3 641	3 648	3 722	74	2,0
Contributions à des propres institutions	11 388	11 835	12 123	12 211	12 800	13 621	821	6,4
Contributions à des tiers	12 672	12 767	11 195	10 420	10 539	10 414	-125	-1,2
Réévaluation de contrib. à des investissements	–	–	–	–	–	5 045	n.a.	n.a.
Réévaluation d'autres charges de transfert	–	–	–	–	–	400	n.a.	n.a.
Attrib. à fonds affectés enreg.sous cap.de tiers	–	–	–	–	–	70	n.a.	n.a.
Résultat financier (excédent de charges)						2 714		
Revenus financiers	956	838	839	911	1 015	1 282	267	26,3
Revenus de participations	464	508	547	576	577	578	–	0,1
Autres revenus financiers	491	330	292	335	438	705	267	60,8
Charges financières	3 969	3 586	3 388	3 711	3 930	3 997	67	1,7
Charges d'intérêts	3 764	3 293	3 167	3 577	3 731	3 837	106	2,8
Autres charges financières	206	293	221	134	198	159	-39	-19,7
Revenus extraordinaires	–	–	–	7 038	–	–	–	–
Charges extraordinaires	–	–	1 071	7 038	–	–	–	–

n.a.: non applicable. En raison de la rupture structurelle induite par le NMC, les chiffres ne sont pas comparables.

C02 Evolution des revenus et des charges

Taux de croissance annuel moyen en %	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007	2002-2007
Revenus ordinaires	-0,9	1,6	3,9	5,8	1,9	7,4	4,1
Revenus fiscaux	-0,2	1,1	3,4	5,9	2,3	6,0	3,7
Impôt fédéral direct	-7,4	9,6	-4,7	3,3	12,7	10,3	6,0
Impôt anticipé	193,3	-37,5	60,1	52,2	-24,6	0,1	2,8
Droits de timbre	-18,4	-6,9	5,0	-1,9	3,6	14,3	2,6
Taxe sur la valeur ajoutée	-1,0	1,8	3,0	2,6	2,0	6,3	3,1
Autres impôts de consommation	-3,4	2,7	4,9	0,8	1,3	-2,5	1,4
Revenus fiscaux divers	5,0	3,1	3,7	15,0	-1,5	2,8	4,5
Patentes et concessions	-5,7	47,2	17,5	5,6	-4,7	2,1	12,2
Autres revenus	2,8	4,0	10,3	-0,4	-12,0	56,2	9,4
Revenus financiers	-25,3	-12,3	0,2	8,6	11,4	26,3	6,1
Revenus de participations	-12,4	9,4	7,8	5,2	0,3	0,1	4,5
Autres revenus financiers	-34,4	-32,8	-11,6	14,9	30,6	60,8	7,5
Prélèvem.de fonds affectés enreg.sous cap.de tiers	-	-	-	-	-	-	n.a.
Charges ordinaires	2,8	0,5	1,0	2,1	3,6	16,8	n.a.
Charges propres	-1,7	-0,2	-1,2	-2,3	2,7	16,0	n.a.
Charges de personnel	-3,7	2,2	-	-2,1	3,0	0,8	0,8
Charges biens et serv., autres charges exploitat.	-1,0	0,6	-7,1	-0,9	6,9	13,6	2,4
Charges d'armement	3,4	-9,1	8,1	-5,8	-7,1	0,5	-2,9
Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	-	-	n.a.
Charges de transfert	3,2	2,0	2,4	2,5	3,6	18,5	n.a.
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	0,3	1,6	1,2	10,5	6,8	2,6	4,5
Indemnités à des collectivités publiques	6,6	-1,4	229,0	28,6	0,2	2,0	33,6
Contributions à des propres institutions	3,7	3,9	2,4	0,7	4,8	6,4	3,6
Contributions à des tiers	3,9	0,8	-12,3	-6,9	1,1	-1,2	-3,8
Réévaluation de contrib. à des investissements	-	-	-	-	-	-	n.a.
Réévaluation d'autres charges de transfert	-	-	-	-	-	-	n.a.
Charges financières	10,5	-9,7	-5,5	9,5	5,9	1,7	0,1
Charges d'intérêts	10,9	-12,5	-3,8	12,9	4,3	2,8	0,4
Autres charges financières	4,2	42,5	-24,6	-39,4	48,2	-19,7	-5,0
Attrib. à fonds affectés enreg.sous cap.de tiers	-	-	-	-	-	-	n.a.

n.a.: non applicable. En raison de la rupture structurelle induite par le NMC, les chiffres ne sont pas comparables.

C03 Structure des revenus et des charges

Part en % aux revenus / charges ordinaires	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Budget 2006	Budget 2007
Revenus ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenus fiscaux	93,9	93,4	93,1	93,2	93,5	92,3
Impôt fédéral direct	24,8	26,7	24,5	23,9	26,5	27,2
Impôt anticipé	5,8	3,5	5,5	7,8	5,8	5,4
Droits de timbre	6,2	5,7	5,7	5,3	5,4	5,7
Taxe sur la valeur ajoutée	36,9	37,0	36,6	35,5	35,6	35,2
Autres impôts de consommation	14,4	14,5	14,7	14,0	13,9	12,6
Revenus fiscaux divers	6,0	6,1	6,0	6,6	6,4	6,1
Patentes et concessions	1,6	2,3	2,6	2,6	2,4	2,3
Autres revenus	2,4	2,5	2,6	2,5	2,1	3,1
Revenus financiers	2,1	1,8	1,7	1,8	2,0	2,3
Revenus de participations	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0
Autres revenus financiers	1,1	0,7	0,6	0,7	0,8	1,3
Prélèvem.de fonds affectés enreg.sous cap.de tiers	–	–	–	–	–	–
Charges ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Charges propres	19,7	19,6	19,1	18,3	18,1	18,0
Charges de personnel	10,0	10,1	10,0	9,6	9,5	8,2
Charges biens et serv., autres charges exploitat.	6,6	6,6	6,1	5,9	6,1	5,9
Charges d'armement	3,1	2,8	3,0	2,8	2,5	2,1
Amortissements du patrimoine administratif	–	–	–	–	–	1,7
Charges de transfert	71,2	72,3	73,3	73,5	73,5	74,6
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	14,5	14,6	14,7	15,9	16,4	14,4
Indemnités à des collectivités publiques	2,0	1,9	6,3	8,0	7,7	6,8
Contributions à des propres institutions	25,9	26,8	27,2	26,8	27,1	24,7
Contributions à des tiers	28,9	28,9	25,1	22,9	22,3	18,9
Réévaluation de contrib. à des investissements	–	–	–	–	–	9,2
Réévaluation d'autres charges de transfert	–	–	–	–	–	0,7
Charges financières	9,0	8,1	7,6	8,1	8,3	7,2
Charges d'intérêts	8,6	7,5	7,1	7,9	7,9	7,0
Autres charges financières	0,5	0,7	0,5	0,3	0,4	0,3
Attrib. à fonds affectés enreg.sous cap.de tiers	–	–	–	–	–	0,1

Remarque: La comparabilité des chiffres est limitée en raison de la rupture structurelle induite par le NMC.

C04 Revenus et charges par département 2007

	Budget total 2007	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETEC
<i>mio CHF</i>									
Revenus ordinaires	55 802	17	35	489	67	152	54 655	221	167
Revenus fiscaux	51 493	—	—	421	—	—	51 045	1	26
Impôt fédéral direct	15 181	—	—	—	—	—	15 181	—	—
Impôt anticipé	3 017	—	—	—	—	—	3 017	—	—
Droits de timbre	3 200	—	—	—	—	—	3 200	—	—
Taxe sur la valeur ajoutée	19 650	—	—	—	—	—	19 650	—	—
Autres impôts de consommation	7 049	—	—	—	—	—	7 049	—	—
Revenus fiscaux divers	3 396	—	—	421	—	—	2 948	1	26
Patentes et concessions	1 271	—	—	—	—	—	1 078	155	38
Autres revenus	1 737	17	35	67	66	152	1 251	46	103
Revenus financiers	1 282	—	—	1	—	—	1 262	19	—
Revenus de participations	578	—	—	—	—	—	577	—	—
Autres revenus financiers	705	—	—	1	—	—	685	19	—
Prélèvem.de fonds affectés enreg.sous cap.de tiers	19	—	—	—	—	—	19	—	—
Charges ordinaires	55 126	277	2 037	18 333	1 242	4 947	14 197	5 552	8 541
Charges propres	9 941	277	531	453	435	4 733	2 631	410	471
Charges de personnel	4 542	218	428	269	319	1 505	1 268	276	259
Charges biens et serv., autres charges exploitat.	3 275	59	101	181	101	1 463	1 046	126	198
Charges d'armement	1 184	—	—	—	—	1 184	—	—	—
Amortissements du patrimoine administratif	940	—	2	3	16	581	318	7	13
Charges de transfert	41 118	—	1 505	17 880	807	214	7 499	5 142	8 071
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 917	—	—	357	—	—	7 413	—	147
Indemnités à des collectivités publiques	3 722	—	—	2 327	662	69	—	—	664
Contributions à des propres institutions	13 621	—	—	13 044	—	—	—	32	545
Contributions à des tiers	10 414	—	1 503	2 061	127	132	86	4 892	1 612
Réévaluation de contrib. à des investissements	5 045	—	—	92	18	13	—	145	4 777
Réévaluation d'autres charges de transfert	400	—	2	—	—	—	—	73	325
Charges financières	3 997	—	—	—	—	—	3 997	—	—
Charges d'intérêts	3 837	—	—	—	—	—	3 837	—	—
Autres charges financières	159	—	—	—	—	—	159	—	—
Attrib. à fonds affectés enreg.sous cap.de tiers	70	—	—	—	—	—	70	—	—

C04 Revenus et charges par département 2006

	Budget total 2006 <i>mio CHF</i>	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFE	DETAC
Revenus ordinaires	51 968	13	33	414	87	70	50 974	192	185
Revenus fiscaux	48 595	—	—	345	—	—	48 222	2	26
Impôt fédéral direct	13 765	—	—	—	—	—	13 765	—	—
Impôt anticipé	3 014	—	—	—	—	—	3 014	—	—
Droits de timbre	2 800	—	—	—	—	—	2 800	—	—
Taxe sur la valeur ajoutée	18 485	—	—	—	—	—	18 485	—	—
Autres impôts de consommation	7 228	—	—	—	—	—	7 228	—	—
Revenus fiscaux divers	3 303	—	—	345	—	—	2 930	2	26
Patentes et concessions	1 245	—	—	—	—	—	1 082	133	30
Autres revenus	1 112	13	33	67	87	70	681	32	130
Revenus financiers	1 015	—	—	1	—	—	989	25	—
Revenus de participations	577	—	—	—	—	—	577	—	—
Autres revenus financiers	438	—	—	1	—	—	412	25	—
Charges ordinaires	47 203	204	1 932	17 387	1 296	4 479	12 676	5 322	3 908
Charges propres	8 567	204	510	466	472	4 285	1 774	419	438
Charges de personnel	4 506	171	423	284	370	1 564	1 139	303	252
Charges biens et serv., autres charges exploitat.	2 883	33	86	182	102	1 543	635	116	186
Charges d'armement	1 178	—	—	—	—	1 178	—	—	—
Charges de transfert	34 707	—	1 422	16 921	824	194	6 973	4 903	3 470
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 720	—	—	291	—	—	6 876	—	553
Indemnités à des collectivités publiques	3 648	—	—	2 175	702	80	—	—	690
Contributions à des propres institutions	12 800	—	—	12 344	—	—	—	—	456
Contributions à des tiers	10 539	—	1 422	2 110	122	114	97	4 903	1 771
Charges financières	3 930	—	—	—	—	—	3 930	—	—
Charges d'intérêts	3 731	—	—	—	—	—	3 731	—	—
Autres charges financières	198	—	—	—	—	—	198	—	—

Remarque: Les données pour 2006 ne contiennent que des charges avec incidences financières et ne peuvent donc pas être comparées sans autre avec celles du budget 2007. Ceci vaut notamment pour les valeurs totales qui ne contiennent pas d'amortissements ni de rectifications de valeurs.

Dette

mio CHF	Compte 1990	Compte 1995	Compte 2000	Compte 2005	Estimation 2006	Budget 2007	Ecart p. r. au B 2006 val. abs.	%
Dette brute	38 509	82 152	108 108	130 339	129 800	130 200	400	+0,3

